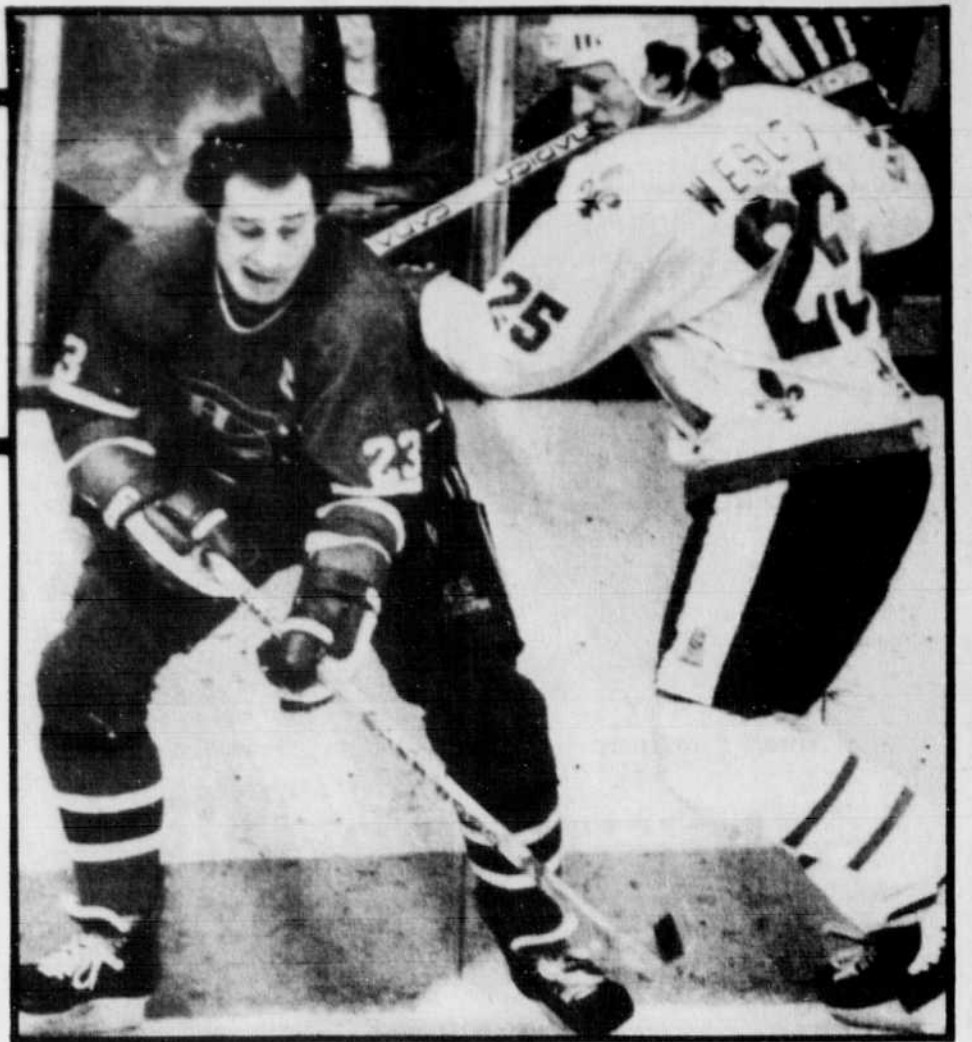


● **Le fils de Lafleur a visé juste**

**Les Nordiques arrachent une 1ère victoire au Canadien cette saison** — F 1

Bob Gainey et Blake Wesley bataillent pour le contrôle de la rondelle le long de la rampe.

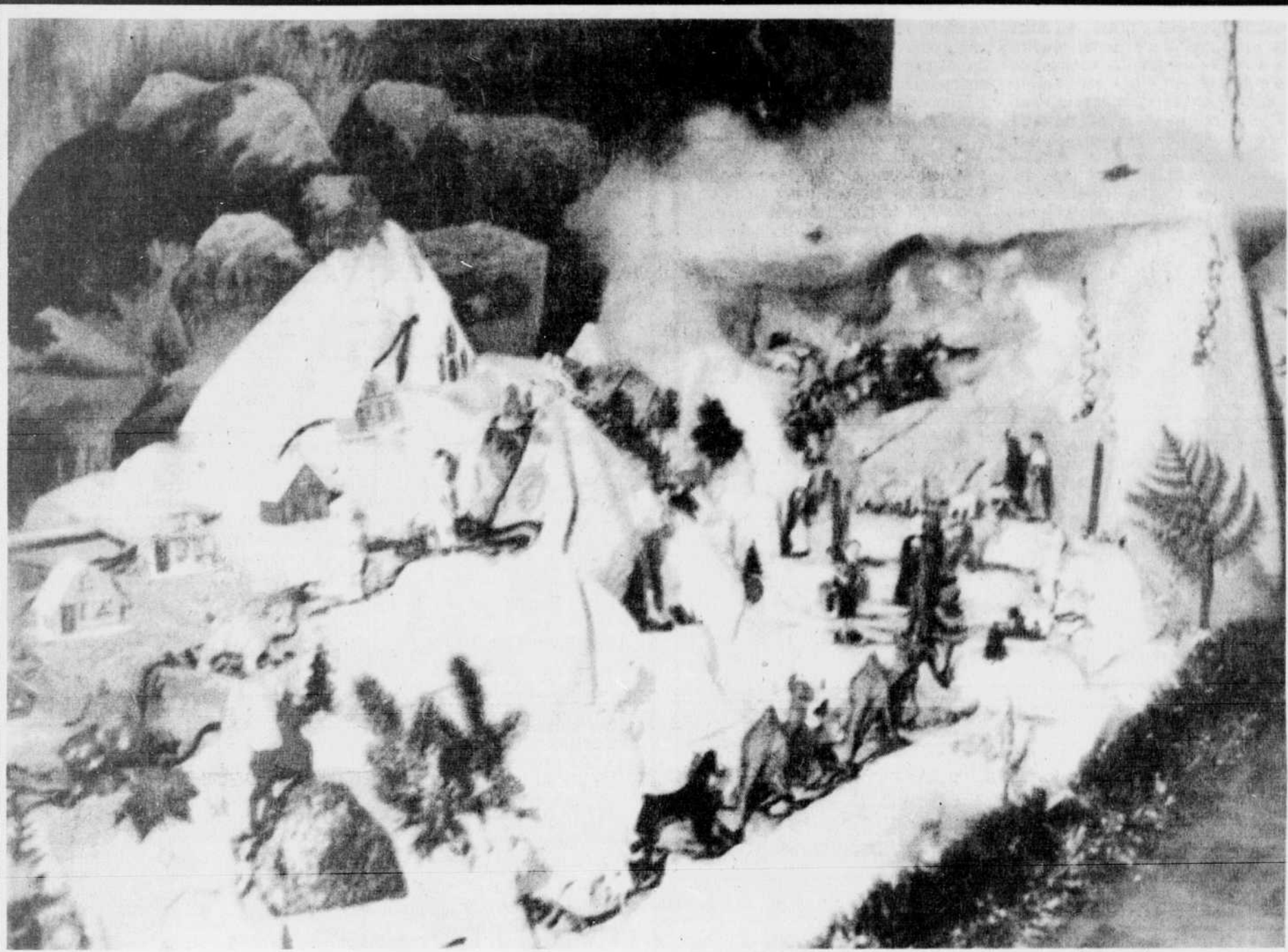


**la tribune**

73e ANNEE — No 158 — 40 PAGES — 6 CAHIERS

— SHERBROOKE, VENDREDI 24 DECEMBRE 1982 —

(SAMEDI 60¢) 40¢  
Livraison à domicile  
\$2.25 par semaine



**Voir venir Noël avec les yeux... et le coeur**

À sa façon... en y mettant beaucoup d'heures, mais surtout un partie de son coeur, Mme Annette Tardif, de Windsor, a monté une crèche de Noël dans son salon... d'abord pour réjouir les yeux de ses petits-enfants puis pour se mettre elle-même à l'unisson de Noël. Elle a fait plus que les autres années. Elle a donné plus d'heures à cette tradition qu'elle respecte scrupuleusement depuis des années. Dans cette démarche de Mme Tardif, il faut y voir un

symbole: le véritable chrétien voit venir Noël avec le coeur et non seulement avec les yeux. D'année en année, il relègue le cadeau matériel au second plan, pour ne considérer que l'espoir dans la naissance de l'Enfant-Sauveur. Cette naissance est la "potion magique" propre à assurer une traversée périlleuse de 365 jours contre vents et marées, accalmies et cyclones...

(Photo La Tribune par Claude Poulin)

**Droit de veto du Québec**

**Trudeau refuse de relancer le débat aux Communes**

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Pierre Trudeau n'a pas l'intention de faire adopter par le Parlement fédéral une résolution redonnant au Québec un droit de veto en matière constitutionnelle, comme le lui demande son homologue québécois René Lévesque.

En conférence de presse, hier, M. Trudeau s'est dit prêt — comme président de la conférence constitutionnelle qui doit se tenir en mars prochain — à inscrire cette question du veto à l'ordre du jour si le Québec le demande.

Mais il n'a aucunement l'intention de reprendre le débat sur cette question aux Communes, même s'il reste toujours en faveur d'un veto pour le Québec et maintient son offre à M. Lévesque de "travailler ensemble" pour le retrouver.

M. Trudeau estime cependant que le premier ministre du Québec "a du travail à faire avec ses collègues" avant d'atteindre ce but.

Dans sa lettre, M. Lévesque réclamait qu'Ottawa prouve sa bonne foi en faisant adopter une résolution redonnant au Québec un droit de veto en matière constitutionnelle ou encore la pleine compensation financière en cas de retrait et soustrayant le Québec aux dispositions de la Charte des droits sur l'accès à l'instruction dans la langue de la minorité.

**Pas à prouver sa bonne foi**

M. Trudeau estime qu'il n'a pas à prouver sa bonne foi sur la question du droit de veto et qu'il incombe plutôt à M. Lévesque de prouver la sienne en discutant de la question avec les autres provinces et en demandant qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour de la conférence constitutionnelle de mars.

"J'ai déjà fait mes preuves, je travaille depuis 1968 pour que la formule d'amendement contienne un droit de veto pour le Québec. Je n'ai désespéré de l'atteindre que le jour où le Québec, M. Lévesque en tête, a dit: Non, toutes les provinces sont égales entre elles", a déclaré M. Trudeau.

Rappelant que c'est M. Lévesque qui a spécifiquement rejeté une formule d'amendement qui comprenait un droit de veto pour le Québec, M. Trudeau a renchéri:

"Que M. Lévesque prouve sa bonne foi, au moins en parlant aux autres provinces pour essayer de défaire le mal qu'il a fait en abandonnant son droit de veto".

M. Trudeau estime, par ailleurs, que ce veto, s'il est important, n'est pas une question de vie ou de mort pour le Québec qui continuera de jouer de son poids politique au sein de la fédération.

"Il y a, pour être franc, une réalité politique telle qu'un gouvernement canadien qui essaie d'aller à l'encontre du sentiment collectif et massif des Québécois ne gardera pas le pouvoir et sera remplacé par un autre plus respectueux du Québec", a soutenu le premier ministre.

Au Québec même, "le ciel n'est pas tombé sur la tête" de M. Lévesque et celui-ci a été réélu même s'il se préparait à laisser tomber son droit de veto, estime M. Trudeau.

Quant à la compensation financière complète dans les cas où le Québec exercerait son droit de retrait d'un amendement constitutionnel, M. Trudeau y demeure opposé.

Le Québec a déjà droit à cette compensation en matière d'éducation ou de culture et pour le reste, "je ne vois pas qu'il soit à l'avantage du Canada d'encourager les provinces en les payant pour faire bande à part", a déclaré M. Trudeau.

**Enfant tué: le chauffard s'enfuit**

LA GUADELOUPE (MC) — Macabre découverte pour un automobiliste hier après-midi alors qu'il a trouvé le corps du jeune Martin Laurendeau gisant sans vie en bordure de la 14e avenue à La Guadeloupe. Selon les premières constatations policières, la victime âgée de 13 ans a été happée par un chauffard qui s'est empressé de quitter les lieux de la tragédie.

Le drame se serait déroulée entre 17h15 et 17h30. Et le policier possédant peu d'indices sur l'auteur de ce délit de fuite mortel. "Il s'agirait d'un camion doté de doubles-roues à l'arrière", a signalé l'agent René Côté,

relationniste à la Sûreté du Québec de Sherbrooke.

Dès la découverte du corps, les forces policières ont déclenché une "Opération 100". Cette dernière a été abandonnée vers 20h45 sans résultat concret. Le docteur Louise Michaud a également convergé vers la scène du drame où elle n'a pu que constater le décès.

La jeune victime est le fils de M. Gaby Laurendeau, un résident de La Guadeloupe. Les agents Jacques Fréchette et Gaby Dugré de la Sûreté du Québec de Lac-Mégantic ont été chargés de l'enquête visant à découvrir l'auteur de ce délit de fuite mortel.

● **Aux propriétaires de maisons isolées à la MIUF**

**Aide supplémentaire de 3,500 \$**

OTTAWA (PC) — Les propriétaires de maisons isolées à la mousse isolante d'urée-formol, qui désirent enlever la MIUF de leurs murs, deviendront éligibles à une aide gouvernementale supplémentaire pouvant atteindre jusqu'à 3,500 \$.

En effet, le gouvernement a décidé de rendre les propriétaires de maisons isolées à la MIUF éligibles à deux programmes déjà existants, soit le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes (PITRC) et le Programme canadien de rénovation des maisons (PCRM).

En vertu du PITRC, les propriétaires pourront bénéficier d'une subvention maximale de 500 \$ pour remplacer la MIUF par un autre isolant.

De plus, les propriétaires deviendront éligibles à des subventions pouvant atteindre 3,000 \$ en vertu du programme de rénovation, à la condition

qu'ils changent les matériaux des murs alors qu'ils enlèvent la MIUF.

Enfin, les salaires des membres d'équipes de "démoussage" seront défrayés par le gouvernement fédéral en vertu du programme Relais pour les prestataires d'assurance-chômage dont la période d'éligibilité est échu.

Les associations de victimes de la mousse pourront donc créer de telles équipes de démoussage — dont les frais de main-d'oeuvre seront payés par Ottawa — à la condition que ces équipes soient sous la direction d'entrepreneurs qui ont suivi une formation appropriée.

D'autre part, la Fédération québécoise des comités de victimes de la MIUF s'est réjouie jeudi d'une subvention de 20,000 \$ que lui a accordée le gouvernement du Québec pour appuyer techniquement les milliers de requêtes des citoyens qui réclament une réduction de taxes foncières en raison de la dévaluation de leur maison attribuable à la mousse d'urée-formol.

Le Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec (BREF) est submergé de demandes de révision dont il ne sait trop que faire, faute d'analyses adéquates sur l'importance de la perte de valeur domiciliaire attribuable à la MIUF. Normalement, cette preuve est à la charge du plaignant.

Le ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur, dirigé par M. Guy Tardif, a déjà accepté de mettre quelques spécialistes à la disposition des victimes, mais tout le dossier pétiétait depuis des mois faute de fonds pour faire un dossier bien étoffé.

Dans sa lettre du 16 décembre à la Fédération des comités de victimes, M. Guy Tardif rappelle que le gouvernement du Québec défraie par surcroît le coût de sept causes-types devant les tribunaux civils.

Le dossier juridique est très complexe puisque les tribunaux doivent départager la responsabilité des manufacturiers de la résine d'urée-formol, des installateurs qui ont placé la mousse dans les murs et de leurs assureurs respectifs. Les dommages, eux, peuvent concerner aussi bien la structure de la maison que la santé des occupants.

**bonne journée!**

TEMPÉRATURE—  
PLUIE: 3°C. — DEMAIN: NUAGEUX.....E-2

**Aujourd'hui**

**FLEURIMONT**  
Malgré une hausse plus que substantielle de l'impôt foncier à Fleurimont, les contribuables de cette municipalité comptent encore parmi les moins taxés de l'agglomération sherbrookoise, comme le révèle une recherche d'Yvon Rousseau. A-3

**UN NOËL DOUX**  
S'il y a des traditions qui sont toujours respectées à Noël, il y a celle d'un Noël blanc qui risque de ne pas être suivie cette année. Pierre St-Jacques nous dit en effet que les météorologues ne parient pas sur la présence de la neige. En fait, il ne restera de blanc sur nos pelouses que ce que la nature voudra bien y laisser car ce sera un Noël doux. A-3

**MAGOG**  
À l'instar de bien des municipalités de la région, il semble que Magog ne pourra éviter une augmentation du fardeau fiscal à ses contribuables en 1983. A-4

**SOMMAIRE ABRÉGÉ**

- ARTS et DIV.....B-1
- LE CANADA.....D-7
- DÉCÈS.....E-3
- DÉTENTE.....B-5
- D'UNE LIGNE.....A-2
- FINANCES.....C-4
- PETITES ANNONCES...E-1
- LE QUÉBEC.....C-6
- ROMAN.....E-5
- SPORTS.....F-1
- VIVRE EN '82.....D-1
- VOYAGES.....B-6

**AVIS À NOS LECTEURS**

Vous trouverez dans l'édition d'aujourd'hui votre horaire de télévision Télé-Tribune et les chroniques habituelles du samedi, au prix de vente régulier des jours de semaine. Comme ce sera le cas vendredi prochain, le magazine Perspectives n'est pas publié.

Nous en profitons pour souhaiter à tous nos lecteurs et annonceurs un Joyeux Noël.

La Tribune

Dossier du regroupement de la pédiatrie au CHUS

# Où se présenter le 9 janvier?



M. Albert Painchaud

par Lise Ouellette

SHERBROOKE — Où se présenter, à compter du 9 janvier, pour faire soigner son enfant?

«Les gens qui auront besoin de services pédiatriques soit pour eux-mêmes (adolescents) ou pour leurs enfants, continueront d'agir comme par le passé. C'est-à-dire qu'ils communiqueront avec leur médecin traitant (médecin de famille,

pédiatre ou autre spécialiste) ou qu'ils se rendront à la salle d'urgence de l'hôpital de leur choix», de préciser M. Gaston Denis, président du CRSSS.

C'est le médecin qui déterminera quelle sorte de service est nécessaire et qui orientera son patient vers l'établissement où le service est disponible.

M. Denis devait signaler que les pédiatres ont presque tous demandé et obtenu des privilèges de pra-

tique au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke. Ils continueront pour plusieurs à oeuvrer également au sein de leur établissement actuel.

— Compte-tenu du refus des chirurgiens de la ville de se rendre au CHUS alors que certaines spécialités chirurgicales, la chirurgie plastique par exemple, manquent à cet endroit, le Conseil régional peut-il assurer que la population aura en

janvier tous les services nécessaires?

«C'est au CHUS que la question doit être posée, de répondre Michel Dubreuil. De toute façon, il faut faire confiance à la conscience professionnelle des chirurgiens qui ne prendront certainement pas le risque de pénaliser la clientèle».

Pour sa part, le directeur général du Conseil régional, Albert Painchaud, a indiqué qu'au cours

de la première semaine de janvier, aussi bien St-Vincent-de-Paul que le CHUS transmettront des informations plus détaillées sur les services d'obstétrique et de pédiatrie offerts à ces endroits.

Depuis le mois de juillet, ces établissements ont procédé à des travaux de rénovation totalisant 267.000 \$ dont 195.000 \$ à St-Vincent. Ils ont acquis de l'équipement au coût total de 292.000 \$ dont 210.000 \$ au CHUS.

## Aucune pénalité pour les chirurgiens

SHERBROOKE (LO) — Selon Michel Dubreuil, le regroupement de la pédiatrie au CHUS n'entraînera pas de pénalité importante pour les chirurgiens et leur éthique professionnelle.

Au sujet de la chirurgie itinérante que les chirurgiens du centre-ville se refusent à pratiquer, M. Dubreuil réitère que le volume d'interventions chirurgicales pédiatriques transféré au CHUS sera somme toute minime et que, par surcroît, ce volume étant réparti entre tous les chirurgiens, les déplacements exigés de chacun seront peu nombreux.

Par ailleurs, le Conseil régional ne retient pas du tout l'argument des chirurgiens à l'effet que la limite de 48 heures d'hospitalisation

imposée aux établissements du centre-ville s'avère inapplicable. Les chirurgiens allèguent qu'ils ne peuvent prévoir d'avance si l'enfant présentera ou non des complications et par conséquent, si les soins post-opératoires seront plus longs.

«Cette période de 0-48 heures inscrite au programme vise l'observation en urgence et non pas les interventions chirurgicales, de dire Gaston Denis. Il est clair que, sauf les cas extrêmes où une intervention immédiate s'impose et que le transport du patient est contraindre, les interventions auprès des enfants de 0 à 13 ans qui ne peuvent être faites en chirurgie d'un jour devront être effectuées au CHUS».

## "Toute la région en bénéficiera"

— Michel Dubreuil

SHERBROOKE (LO) — Bien que la surveillance de la qualité des services compte au nombre de ses mandats, le Conseil régional de la santé et des services sociaux (CRSSS) ne se sent pas tenu de voir à ce que le CHUS apporte les modifications susceptibles d'apaiser les insatisfactions soulevées, au cours des dernières semaines, par les mères opposées au regroupement de la pédiatrie à cet endroit.

Interrogé à ce sujet, le président du Conseil, Gaston Denis, a admis un certain rôle de surveillance mais estime néanmoins que les plaintes et inquiétudes des mères doivent être acheminées directement au CHUS.

«Nous avons eu l'occasion d'en discuter avec cet établissement, de rencontrer le directeur général Albert Painchaud, et le CHUS va avoir à démontrer aux clientèles dans quelle mesure son programme de pédiatrie répond à leurs besoins et à ceux des professionnels. Ce n'est toutefois pas au CRSSS à effectuer les démarches de ces clientèles et de ces professionnels auprès du CHUS».

M. Painchaud a cité le cas des pédiatres qui ont rencontré les autorités du CHUS et signé une entente conforme à leurs attentes.

Appelé à commenter les déclarations de plusieurs opposants à l'effet que le Conseil régional a retenu le CHUS afin de rentabiliser cet hôpital et favoriser la survie de la faculté de Médecine, M. Denis a

déclaré: «Cette considération n'est intervenue à aucun moment dans le dossier. Notre choix se base strictement sur des considérations d'économie et d'amélioration des services.»

Michel Dubreuil a ajouté que ce sont les services qui se trouveront rentabilisés et que c'est toute la région qui en bénéficiera grâce aux économies de 1,5 million engendrées par le regroupement au CHUS.

«Et puis, ce ne sont pas 14 lits de plus qui vont rentabiliser le CHUS. Si on compare cet établissement aux autres centres hospitaliers universitaires de la province, il est déjà fort rentable et performant», a-t-il conclu.



M. Michel Dubreuil

## Le déménagement de la pédiatrie Caritas-Sherbrooke demande au CRSSS d'écouter les usagers

SHERBROOKE — «La solution aurait-elle été la même si médecins, administrateurs, dirigeants d'organismes n'avaient pas d'automobile et devaient utiliser les autobus, par temps froid d'hiver, pour amener à l'hôpital un enfant malade?»

Dans un communiqué émis hier, Caritas-Sherbrooke pose cette question en rapport avec le regroupement de la pédiatrie au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS), considérant que l'éloi-

gnement géographique de l'établissement ne constitue probablement pas un problème majeur pour l'automobiliste, mais crée des embêtements sérieux à ceux qui dépendent du transport en commun.

«La diversité des informations transmises au sujet du transfert de la pédiatrie et la complexité du problème ne facilitent pas l'acceptation de la décision prise. Il est cependant des choses qui ressortent clairement dans cette

affaires», écrit l'organisme.

A son avis, la consultation des usagers et l'information transmise n'ont pas été suffisantes et la décision du Conseil régional de la santé et des services sociaux (CRSSS), aurait été prise dans de meilleures conditions si la suggestion d'un moratoire de six mois avait été retenue.

«La qualité des soins que peut offrir le CHUS aux jeunes malades et les économies espérées justifient peut-être la décision du transfert mais ces aspects de la question n'ont pas été établis assez clairement pour décrocher l'approbation d'un grand nombre de parents», de poursuivre Caritas.

«Dans un débat comme celui-là, ajoutez-il, il y a toujours le danger que l'avantage de professionnels ou l'intérêt d'une institution viennent en conflit avec le service aux usagers qu'on ne manque jamais d'invoquer sans nécessairement y satisfaire au mieux».

C'est pourquoi Caritas souhaite qu'on ne précipite pas les changements afin d'assurer satisfaction aux parties en cause, particulièrement les usagers.

*d'une ligne à la page*

PUBLICITE PUBLIC-REPORTAGE CONCOURS  
PUBLI-PROMOTION ANNONCES RELATIONS PUBLIQUES

### MARATHON - CARTE JAUNE

MONTANT ADDITIONNEL DE \$500. A GAGNER

Numeros à marquer sur votre carte aujourd'hui:  
MERCREDI, le 22 décembre 1982  
B-7, I-17, I-24, O-62, O-70, G-49, N-35, N-38, G-52, O-67

Numeros à marquer sur votre carte aujourd'hui:  
JEUDI, 23 décembre 1982:  
G-55, O-73, O-69, I-21, B-5, B-9, N-40, N-44, G-54, G-50

Numeros à marquer sur votre carte aujourd'hui:  
VENDREDI, 24 décembre 1982:  
O-63, O-71, I-20, B-3, B-11, B-15, N-37, N-43, G-57, G-60

- REGLEMENT:**
- Le marathon additionnel se joue sur la CARTE JAUNE (La Tribune V). Le montant à gagner est de \$500. Si y a plus d'un gagnant, ce montant sera divisé.
  - Les premiers numéros seront publiés le mercredi 22 décembre 1982 jusqu'à ce que la carte soit entièrement remplie.
  - Quand votre carte est remplie il s'agit d'un marathon, appelez immédiatement à La Tribune (563-1818) et demandez le responsable du MARATHON pour la vérification de vos numéros. Les appels doivent entrer entre 9:00 heures a.m. et 4:30 heures p.m. du lundi au vendredi inclusivement.
  - Lorsque nous publions plus d'un numéro, un même jour, le premier numéro a priorité quand il s'agit de déterminer un gagnant.
  - La décision de la direction de La Tribune concernant les gagnants sera finale et ces personnes devront répondre à une question d'habileté.
  - La Tribune ne sera, en aucun cas, responsable pour plus de \$500 en argent même si la cause est due à une erreur typographique ou autres.
  - La Tribune a payé les droits exigibles quant à ce concours, en vertu de la Loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.
  - Un litige quant à la conduite et l'attribution d'un prix de ce concours publicitaire peut être soumis à la Régie des loteries et courses.
  - Les employés réguliers de La Tribune ne sont pas éligibles à ce concours.



M. Gilles Roy, à droite, est ici photographié alors qu'il remettait à M. Marc Landry une plaque commémorative pour ses 10 années de service chez Déménagement G. Roy, Inc. Cette remise fut faite à l'occasion de la soirée de Noël qui réunissait le personnel de l'entreprise.

A mes électeurs du district No 3

Un cordial MERCI

pour votre confiance qui m'a amené au poste d'échevin. En retour, soyez assurés de mon dévouement le plus total. Je désire offrir mes vœux les plus sincères pour un JOYEUX NOEL et une BONNE, HEUREUSE et SAINTE ANNEE, à toute la population de Sherbrooke

**Hilaire Béliveau**

**King wellington**  
REDIGEE COLLABORATION

Les enfants ne sont pas toujours ceux que l'on pense. Ainsi nous avons appris que certaines personnalités ont déballé leurs cadeaux avant Noël. Voici une brève liste des surprises livrées par le père Noël.

— Irénée Pelletier a reçu un jeu de cartes géographiques et une copie de la loi 101.

— Le maire Jean Paul Pelletier n'a pas voulu recevoir d'étranges: «J'ai déjà tout», dit-il.

— Jacques O'Bready aura la chance de lire le livre de Lise Payette "Le pouvoir, connais pas".

— Le ministre du Travail Raynald Fréchette pourra s'amuser avec une petite masse salariale.

— Son collègue Réal Rancourt fera un magnifique feu de foyer avec la collection complète des éditoriaux de Claude Ryan.

— Le mari d'une responsable de la condition féminine en région ne sait pas quoi faire d'une batterie de cuisine T-Fal. Il ne connaît pas la musique.

— Georges Guilbault est tout fier du jeu de hockey sur table que des amateurs lui ont donné: enfin il verra du vrai hockey.

— Roméo Quintal a eu un livre blanc: ça se lit plus vite.

— L'inspecteur Richard Tremblay de Rock Forest et d'ailleurs s'est empressé d'autographier les 12 "posters" grandeur nature de lui-même que ses admirateurs lui ont fait parvenir. Non, il n'a pas reçu de mannequin.

— Roger Gingues se promènera désormais avec un porte-documents de 3 pouces par 5 pouces. Ainsi il aura toujours tous ses dossiers à portée de la main.

— Le conseiller André Côté a été choyé par ses collègues du conseil. Il a reçu une cannette d'antigel des taxes.

— Le recteur de l'université, Claude Hamel, n'a rien eu. Même le Père Noël ne le connaissait pas.

— Comme le maire Pelletier, Albert Painchaud du CRSSS ne voulait rien. «Je suis tout», disait-il.

— Gérard Déziel fera ses délices d'un gallon d'eau de la Fontaine de Jouvence. Enfin il aura l'air presque aussi jeune qu'Antonio Pinar.

— Le maire Laurent Boudreau de Rock Forest pourra mesurer le temps qui reste d'ici aux élections sur un magnifique calendrier.

**TUILE CERAMIQUE ROBERT VILLEMAIRE INC.**  
4230, King ouest, Sherbrooke, J1L 1W6, (Face au Motel La Réserve)

**563-4030**

Confiez vos travaux professionnels avant d'acheter, venez comparer nos prix et nos modèles.

Egalement distributeur des tuiles "Itaska"

Motel La Réserve  
Boul. Bourque  
TUILERIE CERAMIQUE ROBERT VILLEMAIRE  
78437

**La Quotidienne**  
7207  
994166

**la tribune**

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué. Tél.: 569-9201, J1K 2X8  
Journal quotidien publié à Sherbrooke par La Tribune Ltée. Fondé le 21 février 1910

YVON DUBE  
Président et Editeur

JEAN-GUY FARAH  
Adjoint au président (adm.) et Secrétaire-trésorier

LIONEL DALPÉ  
Adjoint au président (prod.) et Editeur-adjoint

Téléphones:  
Rédaction: 569-9184 —  
Publicité: 569-9201  
Petites annonces: 569-9501 —  
Tirage: 566-6353

**REDACTION**  
JEAN VIGNEAULT  
Rédacteur en chef  
JACQUES LAFONTAINE  
Chef éditorialiste-adjoint

SERGE GOSSELIN  
Directeur de l'information

CHRISTIAN BELLAVANCE  
Chef des nouvelles

MICHEL DIONNE  
Chef de pupitre

DENIS MESSIER  
Directeur des pages sportives

**PUBLICITE**  
FRANCOIS VAILLANCOURT  
Directeur de la Publicité  
DAWSON BEAULIEU  
Chef des ventes locales  
PAUL ALLARD  
Chef de la Production publicitaire

**ATELIER**  
JACQUES E. LEDUC  
Directeur (technologie graphique)  
J. JACQUES DELORME  
Chef des opérations  
ANDRÉ BELANGER  
Chef de la production

**TIRAGE (566-6353)**  
GASTON GAGNE  
Directeur au tirage  
JACQUES ROY  
Chef des ventes au tirage

**GERANTS DE DISTRICT**  
PIERRE BEAULIEU  
Magog-Deauville-Rock Forest-Sherbrooke-Nord  
CONRAD BERGERON  
Sherbrooke-Ouest  
YVES BERGERON  
Sherbrooke-Nord  
Valcourt-Bromontville  
FRANCOIS DUBE  
Lac-Mégantic  
ANDRÉ FONTAINE  
Sherbrooke-Est-Ouest  
Lennoxville

MICHEL LAVOIE  
Châteauguay-Est-Argus  
GUY MANSEAU  
Asbestos-Windsor  
Richmond-Weedon  
JEAN-MARC PEPIN  
Sherbrooke-Est — Fleurimont  
GASTON PINARD  
Drummondville — Acton Vale  
JEAN-LUC PINEAULT  
Bois-Franc  
JEAN-CHARLES POULIN  
Thetford et région

**EXPEDITION**  
MICHEL DOYON  
Chef à l'expédition  
ANDRÉ JACQUES  
Adjoint à l'expédition

**Courrier de deuxième classe:**  
Enregistrement No 1539

Abonnement: Au Canada territoire immédiat, sauf endroits desservis par camelot et routes motorisées: 1 an \$110.00; 6 mois \$70.00; 3 mois \$40.00; 1 mois \$15.00. Hors de notre territoire immédiat, Etats-Unis et autres pays: 1 an \$165.00; 6 mois \$100.00; 3 mois \$65.00; 1 mois \$25.00.

"La Tribune" est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau de Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

82519

**Les taux de taxes foncières au sein de la MRC de Sherbrooke**

# Sherbrooke en tête de liste...

Yvon Rousseau

**FLEURIMONT** — La municipalité de Fleurimont n'est pas le membre de la Municipalité régionale de comté de Sherbrooke, qui impose le plus haut taux de taxes foncières.

La ville de Sherbrooke vient en

tête de liste, avec son taux de 3,08 \$ du 100 \$ d'évaluation, alors que son rôle d'évaluation se situe seulement à 79 pour cent de la valeur réelle. A 100 pour cent de la valeur réelle, le millin de la ville de Sherbrooke se situerait à 2,43 \$ du 100 \$ d'évaluation.

Ainsi, à Sherbrooke, une maison

évaluée à 35.500 \$ coûterait 863 \$ en taxes foncières. Il faudrait y ajouter les taxes d'eau et d'enlèvement des ordures.

A Rock Forest, le taux de la taxe foncière est de 1,49 \$ du 100 \$ d'évaluation. Les propriétés sont évaluées à 100 pour cent de la valeur réelle.

Ainsi, à Rock Forest, la même maison évaluée à 35.000 \$ coûterait 528,95 \$, en taxes foncières. Là aussi, d'autres taxes s'ajoutent à la taxe foncière que doivent payer les contribuables.

A Fleurimont...

A Fleurimont, le taux de la taxe foncière fixé à 1,30 \$ du 100 \$ d'évaluation, à 100 pour cent de la valeur réelle, fait que la maison de 35.500 \$ coûterait 461,50 en taxes foncières. Il faut ajouter à ça la taxe d'eau et la taxe d'enlèvement des vidanges, que paient les contribuables.

A Lennoxville, le taux de la taxe foncière est fixé à 1,3981 \$ du 100 \$ d'évaluation.

Ainsi, à Lennoxville, la même maison de 35.500 \$ coûterait 496,33 \$ en taxes foncières. Le proprié-

re de la maison devrait aussi acquitter une taxe de services de 270 \$ pour l'année 1983.

Dans le Canton d'Ascot, où l'évaluation se situe à environ 72 pour cent de la valeur réelle, le taux de la taxe foncière est fixé à 1,15 \$ du 100 \$ d'évaluation.

C'est dire que dans le Canton d'Ascot, la maison de 35.500 \$ coûterait 408,25 \$ en taxes foncières. Le propriétaire devrait payer en plus pour le coût des travaux permanents.

St-Elie d'Orford, où l'évaluation est fixée à 100 pour cent de la va-

leur réelle, le propriétaire paie moins cher.

Le taux de la taxe foncière de St-Elie est fixé à 71 sous du 100 \$ d'évaluation, ce qui fait que la maison de 35.500 \$ ne coûterait en taxes foncières que 252,05 \$.

Enfin, à Deauville, où l'évaluation se situe également à 100 pour cent de la valeur réelle, le taux de la taxe foncière a été fixé à 1,10 \$ du 100 \$ d'évaluation.

Si l'on en vient à la même maison de 35.500 \$, elle coûterait en taxes foncières, à son propriétaire de Deauville, un montant de 390,50 \$.

## Fleurimont rachète tous les lots vendus pour les taxes

FLEURIMONT (YR) — "La municipalité de Fleurimont a racheté tous les lots qui furent vendus pour les taxes, en 1982, sur son territoire, d'expliquer le maire Julien Ducharme, et, de cette façon, nous avons pu encourager de nouveaux propriétaires à se construire chez nous, sans qu'il nous en coûte trop".

"Les quatre lots vendus pour non paiement des taxes et rachetés par nous ont tous été vendus à de nouveaux propriétaires, de dire le

maire, alors que l'on comptait plus de 500 de ces lots à Rock Forest, pour la même année".

Le maire Julien Ducharme a expliqué que la construction a bien fonctionné en 1982 et que plus de 5.000.000 \$ de permis de construire ont été accordés, ce qui représente un minimum de 6 \$ million de plus sur le rôle d'évaluation.

"On peut donc dire que la construction va à Fleurimont", de conclure M. Ducharme.

## L'augmentation de taxes à Fleurimont vue par le maire Ducharme...

# "Nous n'avons pas le choix"

FLEURIMONT (YV) — "Le millin était bas à Fleurimont et l'évaluation aussi, de dire le maire Julien Ducharme, ce qui fait que les citoyens en ont profité pendant de nombreuses années".

"Nous avons dû augmenter la taxe de façon considérable, dit-il encore, mais nous n'avons pas le choix et nos citoyens le savent".

"La majorité de nos citoyens savaient que nous devions voter une augmentation considérable de la taxe foncière, de dire M. Ducharme, et pourtant, peu de nos contribuables se sont déplacés pour assister à l'assemblée où nous allions voter le budget de 1983". "Plus encore, dit-il, parce que parmi les personnes présentes, personne n'est intervenu pour dire que la taxe foncière était augmentée de façon trop importante".

"Je pense, de poursuivre le maire, que les gens admettent que dans le passé, nous avons administré au meilleur de notre connaissance, pour maintenir la taxe à son plus bas niveau possible".

"Nous sommes très près de nos commettants, ajouta-t-il, et nous les tenons au courant de ce qui se passe, le plus largement possible".

La police  
"Il est clair que 80 pour cent de l'augmentation des taxes que doivent subir nos contribuables vient

de la mise sur pied d'un service de police, de poursuivre le maire Ducharme, et nous n'avons pas le choix". Le maire de Fleurimont a expliqué qu'une ordonnance a été émise par le gouvernement, dans le cas de sa municipalité, et que le procureur général du Québec pouvait forcer temporairement la municipalité à faire appel à la Sûreté du Québec, pour assurer la protection policière, et ce au coût de 72,47 \$ par citoyen, en vertu de l'article 64.3 de la loi de la police.

"Avez-vous pensé que 72,47 \$ par citoyen, pour une population de 10.500, ça représente 760.935 \$, soit plus cher que le contrat que nous voulons signer avec le service de police de la ville de Sherbrooke?", de poursuivre M. Ducharme.

"Si nous n'avons pas eu à installer un service de police, de dire encore le maire, nous n'aurions pas eu à voter une augmentation du millin, puisque le revenu provenant de l'augmentation de l'évaluation aurait suffi".

"Nos commettants réalisent qu'ils ont pu profiter d'une taxe très basse, depuis 1975, et que l'évaluation se situait de plus à seulement 79 pour cent de la valeur réelle", de dire encore le maire.

"De plus, de poursuivre M. Julien Ducharme, je veux rappeler à mes concitoyens que les citoyens

de Rock Forest payent une taxe foncière égale à 1,49 \$ du 100 \$ d'évaluation et qu'en plus, ils doivent payer une taxe spéciale pour l'éclairage des rues, ce qui n'existe pas chez nous". Il a ajouté que le taux de taxe de Fleurimont se compare avantageusement avec les autres municipalités de même importance.

Le maire de Fleurimont a rappelé que ses payeurs de taxes n'ont pas subi d'augmentation de leur facture depuis 3 ans, alors que la municipalité a construit une arène, doublée d'un centre civique, même si tous s'attendaient à une surtaxe.

Citant des chiffres, M. Ducharme a rappelé que la différence du millin, soit de 0,90 \$ à 1,30 \$ du 100 \$ d'évaluation représente une augmentation de 40 sous du 100 \$ d'évaluation. "Si l'on prend l'évaluation totale de Fleurimont, qui est de 200.000.000 \$, dit-il encore, on arrive à un montant de 800.000 \$, soit exactement ce que nous coûtera le service de la police, pour un an".

Meilleur marché...

Le maire Ducharme précise que l'offre de la ville de Sherbrooke est la meilleure marché possible, compte-tenu du service offert.

"Autrement, nous aurions pu nous en tirer pour 500.000 \$ peut-être, explique-t-il, mais il nous aurait fallu construire des locaux, ce qui aurait augmenté les coûts".

"De plus, de dire M. Ducharme, la loi sur la police dit que si une municipalité établit un service inadéquat, le procureur général peut demander à la Sûreté du Québec de prendre le service en main, mais avec une charge de 72,47 \$ par citoyen".

M. Ducharme a dit qu'avec le service de la police de Sherbrooke

Fleurimont est sûre de recevoir un service adéquat, alors qu'à la longue, un service au départ meilleur marché peut coûter plus cher.

"Ce que nous voulions au départ, c'est qu'une auto-patrouille de la SQ soit cantonnée de façon permanente à Fleurimont, ce qui nous aurait coûté environ 200.000 \$ par année, mais le gouvernement du Québec a dit non".

Le maire explique qu'avec les policiers de Sherbrooke, les citoyens de Fleurimont sont sûrs de recevoir une protection adéquate. "Établir notre propre service de police, dit-il, nous obligeait à suivre la norme de la Commission de police du Québec, soit 1,56 policier par 1.000 de population, ce qui voulait dire 16 policiers". "A Lennoxville, dit-il, il y a seulement 7 policiers et ça coûte 584.000 \$ aux contribuables, en 1983, ce qui veut dire que notre débourse aurait été plus grand".

Le maire Ducharme trouve un peu anormal qu'une municipalité où la population s'est prononcée en majorité contre un service de police, soit tenue d'en organiser un quand même, sans que le gouvernement débourse un sou. "C'est antidémocratique", conclut-il.

"Si le gouvernement du Québec a une raison valable pour forcer les municipalités à se doter d'un service de police, de conclure M. Ducharme, qu'on nous dise au moins pourquoi et peut-être que nous serions les premiers à trouver ces raisons valables".

"A Fleurimont, de dire M. Ducharme, nous offrons tous les services que l'on retrouve dans une grande ville comme Sherbrooke, sauf le transport en commun pour l'ensemble de la population et nous sommes précisément à régler ce problème".

## Un Noël blanc?

SHERBROOKE (psj) — Il y a des coutumes, des traditions que l'on ne peut changer à Noël. Les chants, par exemple, font partie de tout ce qui entoure, enveloppe, crée Noël. Tenez, la chanson de Bing Crosby "I'm Dreaming of a White Christmas", le "Noël blanc" que tous fredonnent à un moment donné ou à un autre demeurera à jamais indissociable de la façon dont un Canadien, un Québécois, un Estrien et à plus forte raison, un Sherbrookois pense, imagine et habituellement vit Noël.

Pourtant, cette année... en 1982, M. Paul-André Renaud, du bureau de l'environnement atmosphérique de Sherbrooke, ne jouerait pas sa tête sur un Noël tout à fait blanc. Il restera sur votre pelouse ce que la nature voudra bien y laisser car ce sera doux et il y a toujours une possibilité d'averse, mais davantage de pluie que de neige.

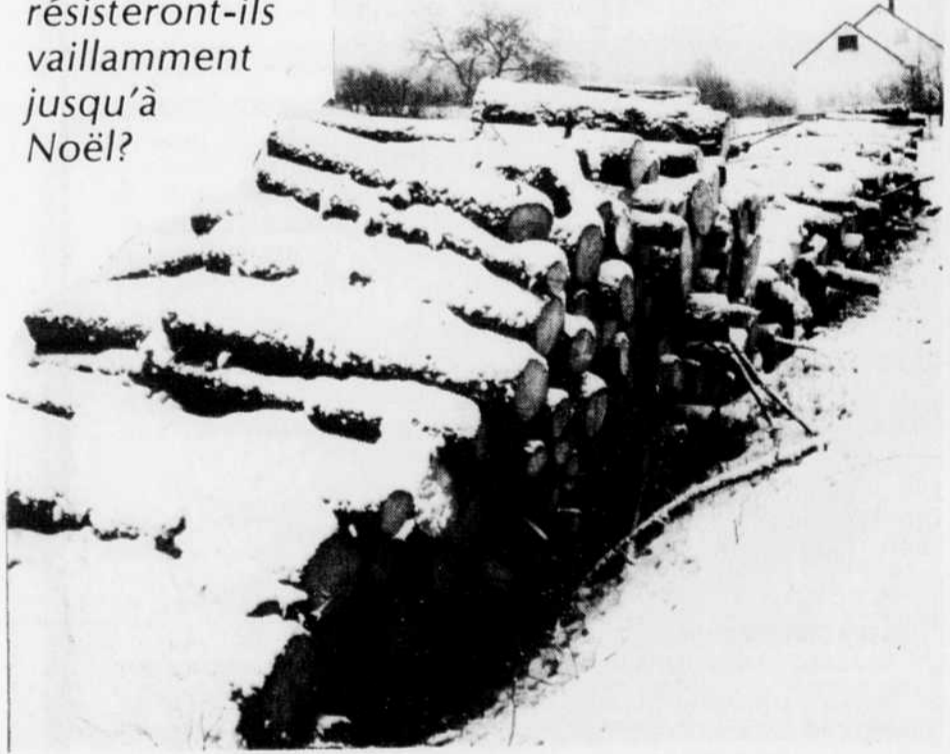
M. Renaud ne s'embarque pas pour des grosses précipitations et des écarts considérables de température: "De toute façon on ne croit pas que les averse soient abondantes. Tout au plus pourrait-on parler sur une bruine verglaçante dans la Vallée du St-Laurent mais ce sera doux. Pour le 24 décembre, le maximum pourrait hisser à quelque 5 degrés Celsius. La nuit du 23 au 24 assiterait à une valse de flocons et pour la journée même de Noël, ce serait des nuages sans précipitation." Et si jamais il tombe quelque chose ce ne sera guère plus que cinq millimètres.

Un menu fort spécial puisque les normales concernant les maxima et les minima se situent à moins 6 degrés Celsius et moins 15 à moins 16 degrés Celsius. Et là, on joue dans les plus.

Mais le contraste de températures est encore moins frappant que la situation neigeuse du Noël 1981. Au 23 décembre 1981, il y avait déjà une accumulation de 147 centimètres depuis le début de l'hiver (situation de 25 centimètres à pareille date en 1982) et de 25 centimètres de neige au sol (6 à pareille date, cette année). Les températures, le jour de Noël, se promenaient entre moins 1 et moins 6 degrés Celsius... et c'était nuageux.

Et l'année d'avant, en 1980, il gelait à pierre fendre. Noël n'a donc pas de loi établie côté température mais pour le reste: bons vœux, amitiés, joie et fraternité!

Ces flocons de neige résisteront-ils vaillamment jusqu'à Noël?



(Photo La Tribune par Stéphanie Lemire)

## CJRS met fin au programme de travail partagé

# "Pourquoi ne ferment-ils pas?"

— Un employé

par Gilles Fiset

SHERBROOKE — "Pourquoi ne ferment-ils tout simplement pas et ne laissent-ils pas à d'autres la possibilité de prendre le poste en main?"

Telle a été la réaction spontanée livrée par un des employés de CJRS à la lecture du communiqué émis par la direction et destiné à La Tribune.

Dans un communiqué laconique émis hier, au milieu de l'après midi, le directeur général, M. Ubald Couture, explique que "le plan de travail partagé étant un obstacle au redressement de la situation, CJRS Radio s'est vu dans l'obligation de mettre fin à ce programme d'aide fédéral."

"En effet, poursuit le communiqué, pour consolider le maximum d'emplois à l'intérieur de la station radio-phonique, les dirigeants devaient procéder à un nombre de mises à pied au-delà de ce que permet le programme du plan de travail partagé du gouvernement fédéral. Ainsi, cela met fin à toutes rumeurs de fermeture de l'entreprise, puisqu'après avoir réduit son personnel, CJRS aura réussi à surmonter ce qu'on qualifiait de sérieuses difficultés financières."

Il a été impossible de rencontrer M. Couture pour en savoir davantage. Ce dernier a dit avoir un agenda trop chargé pour rencontrer la presse.

Les mots "pour consolider le maximum d'emplois" choque le président du syndicat, M. Jean Bourque. Ce dernier précise que la compagnie entend mettre à pied huit de ses seize employés syndiqués. "On peut dire qu'il n'y aura plus d'informations à CJRS. La salle de nouvelles perd trois journalistes: Pierre Lafleur, Paul Tremblay et Robert Lévesque. Elle ne comprend plus qu'Onil Proulx et le directeur de l'information, Guy Cardinal."

Selon les termes de la convention, l'employeur doit respecter un délai de 45 jours avant de se départir des services d'un employé syndiqué. "Maintenant que le travail partagé est abandonné, la convention sera appliquée à la lettre par le syndicat", de dire M. Bourque qui dit, par contre, ne pas connaître les intentions de la compagnie à ce sujet.

Pour le syndicat, la décision de la direction est incompatible avec son désir de relancer l'entreprise. "Com-

SHERBROOKE (GF) — Les propriétaires et chauffeurs dissidents de la compagnie Sherbrooke Radio Taxis ont obtenu gain de cause et le juge Thomas Toth, de la Cour supérieure, a émis une injonction interlocutoire sur l'exécution ou la mise en vigueur du règlement adopté le 22 septembre 1982 par l'assemblée générale spéciale des actionnaires de la compagnie.

On se rappelle que ce règlement stipulait que, dorénavant, il n'y aurait plus qu'un seul chauffeur par voiture (le propriétaire ou un chauffeur) les jours de la semaine et un seul chauffeur par 24 heures, le samedi et le dimanche.

Des propriétaires et chauffeurs se sont élevés contre cette décision et l'ont dénoncé comme pouvant entraîner une perte de la qualité du service offert à la clientèle durant les heures creuses et des pertes d'emplois que l'on estimait à près de 100.

Dans son jugement, le juge Thot dit s'être appuyé sur les arguments des requérants que représentait Me Pierre C. Fournier et voulant que le nouveau règlement soit invalide parce

qu'il contrevient à d'autres règlements de la compagnie en ce qui a trait à la convocation et la tenue d'une assemblée.

Ainsi, par exemple, le juge écrit que l'avis de convocation de l'assemblée du 22 septembre est, quant à sa forme, contraire à l'article 22 des règlements généraux de la compagnie.

Dans son jugement, le juge fixe à 200 \$ le montant du cautionnement que la compagnie sera tenu de fournir.

Pour MM. Jacques Desrochers et Bertrand Roy, deux des quinze requérants, il va sans dire que le jugement représente une grande victoire car il empêche l'application d'un règlement injustifiable qui aurait coûté une centaine d'emplois parmi les chauffeurs de la compagnie.

Pour sa part, le président de Sherbrooke Radio Taxis, M. Cyrille Leblanc, n'a pas voulu commenter le jugement puisqu'il n'en avait pas encore pris connaissance. Toutefois, il rajoute qu'une copie du jugement est entre les mains de leur procureur, Me Marc-André Girard. Et, laisse-t-il entendre, si l'injonction repose sur un vice dans la convocation de l'assemblée générale spéciale, rien ne pourrait empêcher la compagnie de se reprendre et de faire les choses dans les normes cette fois-ci. Les dissidents ne seraient donc pas au bout de leur peine.

• **Faits divers et faits de cour à lire en page 8**

**93 OUEST. KING CENTRE-VILLE**

**Pharmapop Cadleux**

**569-3675**

Consultez notre circulaire.

**J.G. Cadleux Pharmacien**

**93 OUEST. KING Centre-ville**

# Meilleurs Vœux

Fréchette  
**75,010.00\$**  
+6%

Juneau  
**42,596.00\$**  
+6%

Rancourt  
**57,330.00\$**  
+6%

Aux travailleurs

**-20%**

**Trouvez l'erreur...**

Syndicat des Enseignants de l'Estrie

la tribune — le régional

# Hausse de taxes à prévoir à Magog

MAGOG (GP) — Trois avis de motions concernant chacun des règlements visant à augmenter les taxes ont été déposés lors de la dernière assemblée régulière de 1982 du conseil municipal de Magog.

Il est donc évident que les Magogois devront se préparer à voir leur comp-

te de taxes subir une augmentation dont on ne peut, pour l'instant fixer le montant.

Le maire Antonio Lacasse s'est refusé à toute spéculation sur le pourcentage d'augmentation, puisque l'étude du budget n'est pas terminée. Le conseil a d'ailleurs voté une résolution demandant au ministre des Affaires

municipales de reporter l'adoption du budget 1983 lors d'une séance spéciale convoquée le 10 janvier 1983, à 19 heures 30.

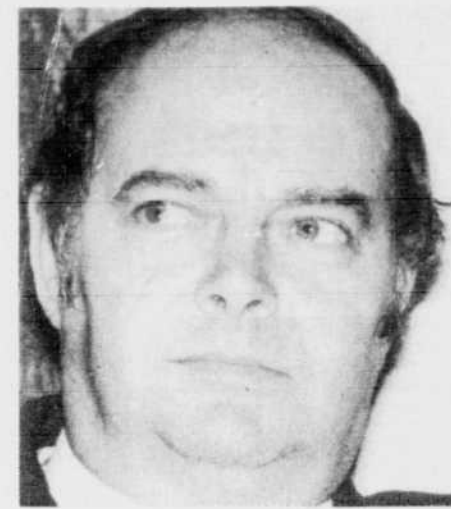
Ce délai permettra au nouveau conseil élu depuis 5 semaines seulement de consacrer davantage de temps à l'étude des finances publiques et des différents postes budgétaires.

Les premiers indices d'une augmentation obligatoire des taxes avait été dévoilé lors du discours du maire Lacasse sur l'état des finances municipales; il était alors apparu que les nouveaux élus commençaient leur mandat avec le déficit de leurs prédécesseurs s'élevant à environ 200 000

\$ pour la seule année 1982 et à un déficit accumulé de 536 000 \$.

Augmentation minimale

M. Antonio Lacasse ne cache pas



Antonio Lacasse

qu'il tentera de limiter l'augmentation autant que possible pour ne couvrir que la hausse des coûts fixes de la ville (salaires, dettes, matériaux et pétrole).

Toutefois, en annonçant que les Magogois paieront leurs taxes après le 10 janvier cette année au lieu du 1er, M. Lacasse a lancé en farce que "notre cadeau du nouvel an arrivera en retard cette année, mais ça ne veut pas dire qu'il sera plus plaisant!"

Cette boutade, le maire devait la reprendre un peu plus tard en adressant ses vœux des fêtes à ses concitoyens présents nombreux dans la salle du conseil, mais sous une autre forme: "Ne dépensez pas tous vos sous aux fêtes, gardez-en pour les taxes! Il vous reste quelques jours pour économiser!" Toujours en farce, M. Lacasse a lancé "Joyeuses fêtes, et rappelez-vous que la modération a bien meilleur goût!" Ce à quoi un citoyen a répliqué "La modération pour les taxes aura aussi bien meilleur goût!"

## Le taux de taxes monte de 3% à Cookshire

par Linda Roy

COOKSHIRE - Le conseil de Cookshire a présenté son budget pour 1983. Celui-ci prévoit des dépenses égales

aux revenus, soit de 599,728\$. Il subit donc une légère augmentation par rapport à celui de l'année dernière qui se chiffrait à 575,298\$.

Le taux de la taxe est haussé de 3%; ainsi de 1,65\$ pour le 100 dollars, les contribuables payeront 1,70\$. Quant aux taxes de services et les taxes d'affaires, les citoyens seront heureux d'apprendre que le niveau demeurera le même.

Parmi les revenus prévus pour 1983, on compte les taxes au montant de 412,782\$, les compensations tenant lieu de taxes à 73,875\$, les services rendus à d'autres municipalités à 8,595\$, les autres services rendus à 8,250\$, les autres revenus de source locale à 88,229\$ et les transferts conditionnels à 7,997\$.

D'autre part, l'argent dépensé servira à l'administration générale (122,510\$), la protection contre l'incendie (8,600\$), le transport routier (67,879\$), l'hygiène du milieu (71,542\$), les loisirs et la culture (28,019\$), les autres activités

(129,007\$) ainsi que pour diverses autres dépenses (172,171\$).

Selon M. André Croisetière, secrétaire-trésorier de Cookshire, il est difficile de donner un exemple pratique d'application des taxes sur une maison quelconque, étant donné que les taxes pour chaque maison dépendent des services rendus. Par contre, M. Croisetière a fait une moyenne en considérant dix maisons prises au hasard et le taux moyen obtenu est de 2,15%, ce qu'il considère comme une hausse assez minime.

Pour ce qui concerne l'évaluation foncière, elle était fixée en 1982 à 94% et celle déposée par les évaluateurs pour 1983 se chiffre à 96%. Mais M. Croisetière divulgue ces chiffres sous toutes réserves, puisqu'ils n'ont pas encore été confirmés par le ministre.

## Taux de taxes stable pour une 3e année consécutive au Canton de Magog

CANTON DE MAGOG (FG) — Pour une autre année consécutive, le taux de la taxe foncière demeurera le même en 1983 dans la municipalité du Canton de Magog, où l'administration a adopté un budget prévoyant un léger manque à gagner de... 60 \$.

En effet, réunis en assemblée spéciale, les conseillers ont décidé que le taux de l'impôt foncier général restera à 56% du cent dollars d'évaluation (basée sur la valeur réelle) et ce, pour arriver à boucler un budget prévoyant des dépenses de 1,259,902 \$ et des revenus de 1,259,902 \$.

Quant aux autres taxes (travaux permanents, eau potable, permis), elles ne changent pas, sauf celle pour la cueillette des ordures, qui passera de 49 \$ à 55 \$.

L'évaluation totale dans le Canton de Magog s'établit à 101 millions \$ et cela permettra d'aller chercher la grosse part des revenus, avec 565,600

\$ Les revenus en provenance des autres sources d'imposition locale (travaux permanents, eau, etc.), atteindront 774,602 \$. Le reste des autres revenus provient de divers autres services. On compte en outre sur le surplus accumulé de 60,300 \$.

Au chapitre des dépenses, l'administration générale accapare une somme de 311,500 \$; le transport routier (voirie, déneigement, etc.), 299,900 \$; l'hygiène du milieu, 144,477 \$; la sécurité publique, 15,000 \$; l'urbanisme, 7,500 \$; les loisirs, 13,000 \$; les édifices et dépenses d'immobilisation, 119,000 \$ et le service de la dette, les frais de banque et les mauvaises créances, 353,585 \$.

La population du Canton de Magog s'élève à 2,975 personnes, qui y vivent en permanence, mais comme lieu de villégiature recherchée, elle double pratiquement à la saison estivale.

## La vie dans les Cantons



### Noël avant l'heure...

A l'école Bussières, la décoration de l'arbre de Noël a été confiée à des écoliers qui se sont acquittés de cette tâche avec un sérieux et un bon goût rares à leur âge. Il faut dire qu'un goûter délicieux les attendait...



### Policiers généreux

Au foyer de Bromptonville, ce sont les policiers municipaux qui ont joué les Pères Noël. Comme les 37 autres résidents de l'établissement, Mme Léonie Blais qui a 85 ans bien sonnées a apprécié la délicatesse des agents Jean Grenier, Daniel Richard et Charles Parenteau que M. André Tessier, directeur du corps policier municipal, et M. Côme Bergeron, directeur général de l'établissement avaient tenu à accompagner.



### Fête des malades

Au centre hospitalier St-Vincent-de-Paul, les élèves de l'école Plein-Soleil ont arraché des larmes de joie à plusieurs patients par les airs mélodieux qu'ils ont interprétés pour eux.

## Fardeau fiscal alourdi à Ste-Catherine

STE-CATHERINE DE HATLEY (FG) — Le fardeau fiscal des contribuables de Ste-Catherine de Hatley s'alourdira un peu en 1983, alors que le taux de l'impôt foncier général reviendra au niveau de 1980.

En effet, le conseil de l'endroit a décidé de hausser la taxe de 80% à 90% du cent dollars d'évaluation (une évaluation représentant environ 60 pour cent de la valeur réelle des propriétés) pour arriver à boucler ce budget prévoyant des revenus et des dépenses de l'ordre de 311,401 \$.

"Nous revenons au niveau de 1980. Le taux était alors de 90%, mais nous l'avions ramené à 80% en 1981. Et il était demeuré le même en 1982 à cause des surplus accumulés. Pour 1983, c'est un retour à 1980", a expliqué le maire de l'endroit, M. Gaetan Cyr.

Quant au surplus à ce moment, on l'estime à environ 55,000 \$ et l'administration y puisera un montant de 29,807 \$ au cours du prochain exercice financier.

Pour ce qui est de la taxe sur la cueillette des ordures ménagères, elle connaîtra une lé-

gère baisse, passant de 40 \$ à 38 \$.

Les revenus de la municipalité proviennent à raison de 44 pour cent des taxes payées par les contribuables. Le reste représente des subventions pour l'entretien des chemins, les services d'enlèvement des ordures ménagères, de l'aqueduc et des égouts et des compensations (tenant lieu de taxes) du gouvernement.

Au niveau des dépenses, le plus gros montant va pour la voirie, le

déneigement et l'éclairage des rues, avec 108,000 \$. Les différentes activités de l'administration grègent près de 59,000 \$ et un montant de plus de 44,000 sera réservé en 1983 pour la préparation du rôle d'évaluation nouvelle génération devant être déposé le 15 septembre 1983 et qui ramènera la valeur des propriétés à leur valeur réelle.

Le compte de taxes sera acheminé aux contribuables à la mi-janvier.

INSTALLATIONS TAPIS MAGOG INC. Centre-ville  
10, rue Principale ouest Magog (819) 843-9456  
Joyeuses Fêtes!  
Liette, Jacques et Réal vous souhaitent de très Joyeuses Fêtes et vous remercient de votre encouragement!

Joyeux Noël, Heureuse Année!  
Voilà les vœux que nous formulons à toute notre clientèle régulière et éventuelle, ainsi qu'à tous nos employés et aux membres de leurs familles.

AUTOBUS DOSTIE INC.  
Transport en commun tous les jours  
LAC MEGANTIC SHERBROOKE  
Lac-Mégantic, 6957, rue Wolfe, G6B 2S3, (819) 583-0112

Que la Joie et la Paix de Noël vous accompagnent toute l'année!  
PIECES D'AUTOS  
**Leclerc inc.**  
Téls: (819) 569-2595 ou 569-9114  
Quelle que soit la marque de votre automobile  
PIECES USAGÉES GARANTIES A 100%  
2860 Rte 220, St-Elie d'Orford, Qué.

Citoyens du Canton de Brompton.  
Que la magie des Fêtes vous apporte Bonheur, Joie et Amour en ce jour de Noël et que la Paix et la Santé s'ajoutent pour la Nouvelle Année.  
C'est avec plaisir que nous vous transmettons ces vœux sincères.  
CORPORATION DU CANTON DE BROMPTON  
CONSEILLERS: Gilles Lemay, Denis Lemay, Robert Cloutier, Claude Benoit, Gilles Dupuis, Léonard Vachon, Jean-Marie Auger, sec.-trés.  
Roger Bilodeau Maire

TRANSMISSION ROBUSTE... Une transmission extra-robuste pouvant tirer jusqu'à 600 pl. de chaîne.  
Caractéristiques: Tension automatique des chaînes à rouleaux • Support du moteur monté sur pentures pour un ajustement rapide des courroies • Déclenchement ajustable automatique en cas de surcharge • Arbre de commande principal 2 1/2" de dia. monté sur coussinet de nylon graissable.  
**Bodco** EQUIPEMENT DE FERME  
R.R. 1 St-François-Xavier de Brompton Qué., J0B 2V0

Souhails sincères pour la Nouvelle Année à tous nos concitoyens.  
Conseil de ville de BROMPTONVILLE  
Son Honneur le Maire CLÉMENT NAULT  
Les conseillers: Marcellin Allard, Bernard Guay, Raul St-Cyr, Lionel Marchand, Gilles Boissonneau, Gisèle Bergeron, Directeur général et secrétaire-trésorier Michel Dupont; Directeur de la police André Tessier, Directeur des loisirs André Boutin, Contremaître des travaux publics Sylva Guay, Directeur des pompiers Marcel Beaudette

Relance de Sucre du pays

# "Notre projet n'est pas mort"

— Richer Douville

par François Gougeon

**SHERBROOKE** — "Notre projet n'est pas mort. Nous préférons prendre tout notre temps, quitte à manquer la prochaine saison de sirop d'érable. Mais surtout, nous ne voulons pas répéter les erreurs du passé."

Répondant aux rumeurs voulant que le groupe formé au lendemain de la faillite de l'entreprise Sucre du pays pour relancer l'usine de Scotstown abandonne le projet, M. Richer Douville a indiqué qu'aucune décision n'a encore été prise à ce sujet. "Pour l'instant, nous étudions très sérieusement la situation... nous sommes dans une période où l'on regarde pour

prendre des décisions très importantes", a noté le président du conseil d'administration de la nouvelle compagnie.

Une chose demeure certaine toutefois à ce moment-ci: "Il est complètement exclu de relancer les activités de la même façon qu'au tout début. Nous avons en main des informations, provenant d'une étude de faisabilité,

et nous indiquant qu'il s'avère impossible de rentabiliser les opérations selon l'ancien système", dit M. Douville.

"Cette formule, donne-t-il comme exemple, consistait en fait à vendre non pas du sirop d'érable mais de la poterie. Les consommateurs ont tous été séduits de la qualité de la présentation de nos produits, mais ils investissaient non pas dans le contenu, mais dans le contenant... par exemple, quelqu'un qui se rend à Paris et apporte avec lui une très belle petite cruche de sirop de 12 \$, ne contenant que pour 1 ou 2 \$ de sirop d'érable, ne fait pas ce genre d'achat très souvent. Ainsi, avec cette formule, on se trou-

vait alors à faire du sirop d'érable, un produit de luxe, sophistiqué. Or, ce n'est pas cela qui permet d'écouler le sirop des producteurs."

"Si l'entreprise devait repartir, rajoute M. Douville, il faudrait plutôt viser une clientèle plus large. Il faudrait que la mise en marché ne se limite pas à une clientèle trop restreinte, comme ce fut le cas au départ, mais qu'on habitude des consommateurs à acheter un produit pour sa quantité, sa qualité et ses prix. Et que ces consommateurs achètent régulièrement des produits de l'érable."

Outre cette "grave erreur" que le nouveau groupe veut à tout prix éviter

si relance de Sucre du pays il y a un jour, une autre modification devra être apportée. "C'est au niveau de l'usine de transformation. On se rend bien compte que la capacité de cette usine est bien trop forte pour les besoins du marché", lance M. Douville.

Pas d'urgence

Même s'il reconnaît que des décisions devront être prises incessamment si l'on veut s'assurer d'être dans la course pour la prochaine saison des sucres, le président du conseil d'administration estime pour sa part qu'il n'y a pas d'urgence. "Si nous sommes

pas prêts pour le printemps 1983, nous ne le serons pas. Si ce n'est pas l'an prochain, alors ce sera pour une autre année", dit-il.

"Le dossier relatif à la première compagnie n'est pas encore tout à fait finalisé. Quand toutes les questions en rapport avec la faillite seront réglées, alors nous pourrons y voir plus clair avec notre projet. Mais une chose est certaine: plusieurs producteurs — une cinquantaine — sont intéressés au lancement d'une deuxième entreprise. Si c'est plus long que prévu, c'est que nous sommes prudents, car la mauvaise expérience du départ a créé un dur choc pour eux", a-t-il conclu.

## Le calme de Stoke troublé par des explosions

**STOKE** — Les explosions dont le fracas alarme, depuis quelques jours, certains résidents de la petite localité de Stoke ne sont pas l'oeuvre de mauvais plaisants acharnés à troubler le calme idyllique qui fait le charme de l'endroit.

Elles sont provoquées par les employés d'une petite société minière qui creusent des tranchées, sur une immense propriété que cette firme a jalonée, dans le massif des monts Stoke, afin de recueillir des échantillons de roc dont l'analyse révélera peut-être la présence d'un gisement de métaux précieux.

La cueillette de ces échantil-

lons constitue la deuxième étape des travaux que la société Ressources Claude a entrepris, avec des fonds fournis par le groupe minier Long Lac, sur cette propriété dont le potentiel est jugé très prometteur par les prospecteurs.

Quelques puits peu profonds doivent être forés avant le printemps sur la propriété afin de connaître l'étendue des zones minéralisées dont la présence a été relevée sur la propriété.

Le coût des travaux qui prendront fin au printemps est évalué à 500.000 \$ par le président de la firme Ressources Claude, M. Jean Descarreaux.

## Municipalités en bref

### MRC Memphrémagog

Les conseillers de la MRC ont également entendu un représentant de l'Union des producteurs agricoles (UPA) Estrie qui est venu donner la position de son organisme. L'UPA recommande donc dans des cas comme celui du transport d'électricité vers le Vermont, l'utilisation de corridors déjà tracés (comme l'autoroute 55), mais aussi en préconisant les tracés qui causent le moins de dommage à l'agriculture. Enfin, il a été déclaré que l'UPA ne se prononcerait pas

pour un corridor tant que l'Hydro-Québec n'aura pas déterminé son choix.

— O —

Douze milles dollars seront placés en fidéicommis jusqu'à la signature du contrat avec la firme Urbanitek-Sotar pour la réalisation de l'étude sur la Station touristique internationale Magog-Orford. La signature de ce contrat est conditionnelle aux versements minimum de 25.000 \$ chacun par le MIC et l'OPDQ.

— O —

Le comité d'aménagement sera formé d'un représentant de Magog, de Rock-Island, de Stanstead Canton, et des Cantons d'Orford et de Potton.

— O —

La MRC s'est engagée à élaborer le schéma d'aménagement rendu obligatoire par la loi 125. Le règlement de contrôle intérimaire a reçu de nombreux amendements concernant en particulier les écuries et les chenils (qui ne seront plus abordés par le règlement) et les coupes à blanc.

— O —

Un bail sera signé avec la ville de Magog pour louer à raison de 4,00 \$ le pied carré des espaces de bureaux au Centre communautaire. Avec l'arrivée des aménagistes et de l'évaluateur, les bureaux loués à l'Hôtel de ville de Magog sont maintenant insuffisants. Une partie du deuxième étage du Centre communautaire sera réaménagé en bureaux, et une salle du troisième servira de salle de réunion pour le conseil de la MRC. Le déménagement des bureaux se fera au début janvier pour un bail d'un an, tandis que le conseil occupera encore la salle de l'Hôtel de ville quelques temps. Un avis de motion a été déposé pour le déménagement du siège social.

### Projet d'Hydro

## Le président du comité de l'énergie du CRD s'inquiète pour les petites entreprises

**SHERBROOKE** — Si Hydro-Québec s'efforce de répondre, avec une sincérité qui ne peut être mise en doute, à presque toutes les questions dont les chefs de file de l'Estrie, préoccupés par l'impact et les retombées des décisions de la société d'Etat, assaillent ses porte-parole, elle ne semble toutefois guère pressée de fournir des indices sur la politique qui guidera ses relations avec les petites et les moyennes entreprises dont elle est un important client quand, dans une ou deux décennies, la demande énergétique aura atteint un sommet.

Ce silence inquiète le président du comité de l'énergie du Conseil régional de développement de l'Estrie, M. Jacques St-Onge, qui craint que la survie de certaines entreprises qui approvisionnent la société d'Etat ne soit compromise si Hydro-Québec refuse

de lever le voile sur les projets dont la réalisation accaparerait ses ressources financières, une fois les cours d'eau de la province harnachés et les besoins de sa clientèle québécoise et américaine comblés.

"Dans quelques années, Hydro-Québec cessera de construire des barrages, d'ériger des centrales et de construire des lignes de transmission et certaines des entreprises qui lui fournissent des matériaux et des services pourraient se trouver dans une position financière précaire si, à cause du mutisme des dirigeants de la société d'Etat, elles ne peuvent diversifier leur production à temps pour répondre aux besoins d'une technologie nouvelle ou pour explorer de nouveaux marchés", a déclaré M. St-Onge qui a tenu à nuancer les propos qui lui ont

été prêtés à l'issue d'une rencontre qui a réuni les membres du comité de l'énergie du Conseil régional de développement de l'Estrie et des fonctionnaires influents d'Hydro-Québec.

Silence funeste

Selon M. St-Onge qui est convaincu que la société d'Etat sait à quel usage elle consacra ses ressources financières et humaines lorsque la demande énergétique aura atteint un sommet, Hydro-Québec doit faire la lumière sur ses projets et dévoiler ses positions de retraite car son silence pourrait être funeste pour plusieurs entreprises.

"Hydro-Québec est, directement ou indirectement, responsable de 20 pour cent des investissements industriels

québécois. Cette proportion énorme ne doit pas augmenter outre mesure car d'autres secteurs de l'économie de la province dont le développement presse ne recevraient ni l'attention ni le soutien financier qui leur sont nécessaires et le gouvernement québécois, quels que soient les hommes qui sont à sa tête, doit être conscient de la vulnérabilité d'une économie fondée sur une seule ressource dont le marché sera bientôt saturé. Il doit encourager le développement de ces secteurs car Hydro-Québec ne sera pas toujours le principal moteur de l'économie du Québec", a déclaré M. St-Onge qui a exhorté la société d'Etat à donner aux entreprises qu'elle fait vivre la chance de se préparer, dès aujourd'hui, à répondre aux besoins de demain.

## Pas plus de 5 ou 6% aux policiers de Lennoxville

— Pierre H. Massé



Pierre H. Massé

**LENNOXVILLE** — Même si la question des salaires n'a pas fait l'objet de discussions entre les représentants de la municipalité de Lennoxville et de la fraternité des policiers de l'endroit, le conseil ne s'attend pas à "verser plus que 5 ou 6 pour cent d'augmentation".

"Ce sera le gros ma-

ximum, a dit M. Pierre H. Massé, conseiller municipal et responsable du département de police. Et quand je dis gros maximum, c'est ce que ça pourrait être moins."

"Je ne veux pas faire de chantage, a-t-il repris, mais il faut tenir

compte de la réalité financière de notre municipalité. Si, du côté de la fraternité, on se dirige sur des demandes d'augmentation de quelque chose comme 21 pour cent, alors il est bien clair que ça ne marchera pas. Tout d'abord, la régie intermu-

nicipale ne pourra être mise sur pied, car le Canton d'Ascot refusera une si forte augmentation. Et de notre côté, des emplois des policiers."

## Subvention de 481,600 \$ pour les clubs de motoneiges

**SHERBROOKE (FG)** — "Le cadeau de Noël arrive juste à temps. Inutile de dire que pour les quelque 200.000 motoneigistes du Québec, j'en suis extrêmement heureuse."

La députée de Johnson, jubilait littéralement hier après-midi, après avoir obtenu la confirmation du versement d'une subvention de 481.600 \$ pour l'entretien d'environ 27.000 kilomètres des sentiers servant au déplacement des motoneiges au Qué-

bec. Le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, M. Guy Chevrette, venait effectivement tout juste de lui apprendre la bonne nouvelle.

Selon la députée de Johnson, cette nouvelle saura stimuler les milliers de bénévoles travaillant dans les associations de motoneigistes. "C'est un signe concret d'encouragement pour la semaine nationale de la motoneige et des importantes activités qui auront lieu dans la fin de semaine des 11, 12 et 13 février", a-t-elle

poursuivi. De fait, la municipalité de Valcourt, particulièrement, deviendra une capitale extrêmement importante à cette occasion.

Tout en remerciant ses deux collègues de la région pour leur travail dans ce dossier, Mme Juneau a confié qu'il s'agissait d'un projet nécessaire, voire obligatoire, d'aider ainsi les motoneigistes, compte tenu que pour 1982, on évalue que leurs activités auront drainé quelque 68 millions \$ dans la roue de l'économie québécoise.

Meilleurs vœux à l'occasion des Fêtes!

### CORPORATION MUNICIPALE DE ST-MALO

MAIRE:

Luc Lévesque

CONSEILLERS:

- Alain Fontaine
- Fernand Fauteux
- Roger Pelletier
- Normand Fauteux
- Jacques Champeau, pro-maire
- Ubaldo Roy
- Sec.-trés.: Jean-Paul Roy

Aux vœux traditionnels de "Joyeux Noël et de Bonne Année"



j'ajoute pour 1983, le souhait d'une reprise économique très favorable à la population de mon comté qui fait l'objet d'une préoccupation constante.

### Claude Tessier

Député fédéral  
Mégantic, Compton, Stanstead.

### Incendie à East-Angus

**EAST-ANGUS (YR)** — Une résidence a été lourdement endommagée par le feu, mercredi soir, un peu après 18 heures, au 128, rue St-Pierre, à East-Angus.

Il s'agit du domicile de M. Gilles Bisson, qui aurait subi des dégâts évalués à environ 30.000 \$.

Il n'y avait aucun occupant dans la maison, au moment de l'incendie, qui a été découvert

aux environs de 18 heures 30, par des voisins. Les pompiers d'East-Angus, sous les ordres du directeur-adjoint, M. Gaëtan J. Poulin, se sont immédiatement rendus sur les lieux, mais l'élément destructeur avait eu le temps de progresser, avant d'être découvert.

Sept pompiers volontaires et deux constables ont travaillé à circonscrire les flammes.

### LOCALISATION DES PATINOIRES

#### QUARTIER CENTRE

Parc Dufresne

#### QUARTIER NORD

Parc Saint-Alphonse  
Parc Saint-Boniface  
Lac des Nations  
(parc Jacques-Cartier)  
Domaine Howard

#### QUARTIER EST

Parc Bureau  
Parc Coeur-Immaculé  
Parc Cambron

#### QUARTIER OUEST

Parc Marin  
Parc Sangster

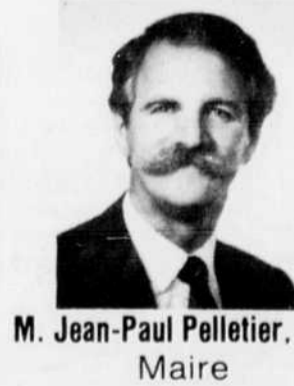
**HORAIRE:** En semaine: 13h. à 22h.  
Samedi: 9h. à 21h.  
Dimanche: 12h. à 21h.  
Congés scolaires: 9h. à 22h.  
Domaine Howard: Tous les jours et pendant les fêtes 13h. à 22h.

### HORAIRE ET COUT POUR LE SKI ALPIN AU MONT BELLEVUE

| SEMAINE                      | ENFANTS | ADULTES | Des BILLETS DE SAISON sont en vente au début de décembre aux coûts suivants: |
|------------------------------|---------|---------|--|
| 13h. à 16h.30                | 1,25\$  | 2,00\$  | Couple marié 175 \$  |
| 19h. à 22h.                  | 1,25\$  | 2,00\$  | Adulte 75 \$   |
| <b>SAMEDI ET FETES</b>       |         |         | Familial: avec 3 enfants 175 \$  |
| 10h. à 16h.30                | 1,50\$  | 3,00\$  | autres enfants 12 \$ add.  |
| 19h. à 22h.                  | 1,50\$  | 3,00\$  | Etudiants:   |
| <b>DIMANCHE</b>              |         |         | 15 ans et moins 35 \$  |
| 10h. à 16h.30                | 1,50\$  | 3,00\$  | 16 ans à 21 ans 50 \$  |
| <b>LIVRET DE 10 MONTEES:</b> |         |         | 22 ans et plus 75 \$   |
|                              | 1,50\$  | 3,00\$  |  |

### MEILLEURS VOEUX

Le Conseil de Ville de Sherbrooke souhaite à toute la population ses meilleurs vœux pour l'année 1982 et invite les citoyens à profiter des équipements récréatifs municipaux durant la période des fêtes.



M. Jean-Paul Pelletier, M.B.A. Maire



M. André Côté  
Conseiller  
district no 12 - NORD



M. Jean Perrault  
Conseiller  
district no 11 - NORD



Mme Françoise Dunn  
Conseillère  
district no 10 - NORD



M. Jean-Yves Lafamme  
Conseiller  
district no 5 - CENTRE



M. Roméo Quintal  
Conseiller  
district no 9 - EST



M. Bernard Tanguay  
Conseiller  
district no 8 - EST



M. Alfred Demers  
Conseiller  
district no 7 - EST



M. Gérard Dizié  
Conseiller  
district no 6 - EST



M. Roger Gingues  
Conseiller  
district no 1 - OUEST



M. Antonio Pinard  
Conseiller  
district no 2 - OUEST



M. Léonard T. Lafamme  
Conseiller  
district no 4 - OUEST



M. Hilaire Béliveau  
Conseiller  
district no 3 - OUEST

Joyeux Noël et Bonne Année

A l'occasion de cette belle période des Fêtes il nous est agréable de penser tout spécialement à tous nos clients, nos fournisseurs, nos employés et de formuler pour eux, ainsi que pour leurs familles, nos vœux les meilleurs de Joyeux Noël et Bonne Année

**GENPAK**

345, Bibeau — Téléphone: 875-3355  
COOKSHIRE

la tribune — contes...voeux...récits...souhaits...

# Noël, une manifestation d'amour

**NDLR** — L'essence et la magie de Noël sont une proclamation d'amour pour tous les humains. L'article suivant, le dernier d'une série sur les qualités spéciales de Noël, parle de cet amour.

La réponse est l'essence même de Noël... et sa magie.

Le nom du vieillard, c'était Siméon, un Juit dévot qui priait presque continuellement au temple de Jérusalem, il y a environ 1,988 ans. Car, en dépit de certaines erreurs du calendrier, c'est en ce temps-là que Jésus-Christ est né.

**Une oeuvre d'amour**

Et c'est ça, Noël. C'est ce que l'homme désire. C'est la personnalité de Jésus. C'est l'abondance qu'il confère à la terre, et selon les Écritures, c'est l'essence même de Dieu. C'est l'amour en action. "Car Dieu est

compris le vieil homme, "la bonne nouvelle d'une grande joie qui viendra pour tous les peuples". Mystérieusement, dans un moment d'intuition profonde, il avait perçu dans ce petit enfant la sûre garantie de la vie. C'était cette même promesse qui remplissait de musique angé-

Mais Jésus a déclaré: "Vous ne m'avez pas choisi, mais moi, je vous ai choisis."

Ainsi se poursuit l'histoire mémorable d'un amour inébranlable pour les hommes. "Je L'ai formé; oui, Je l'ai créé... précieux à mes yeux, ont dit les prophètes. Pourtant mon peu-

"Car Dieu a tant aimé le monde qu'il lui a donné Son seul fils..." C'est le cadeau de Noël par excellence. "Le cadeau de Dieu", dit saint Paul.

**L'amour**

Dans le Christ, Dieu définit Son amour. Il le

décrit par une fonction humaine passionnée. Non pas par de vagues spéculations platoniques, mais par un amour décisif et fort.

"Car Dieu est amour", écrit saint Jean.

Il peut paraître étrange que la super-puissance de l'univers puisse être appelée amour. C'est presque choquant car, en fait, cela signifie que l'amour est la plus grande puissance qui existe.

Cela veut dire que la force dominante, qui donne l'énergie et qui règne sur l'humanité, ce ne sont pas les ogives destructrices, ce ne sont pas les machines de tonnerre, ni les atomes éclatés des étoiles, mais bien le pouvoir insondable de l'amour.

Cela veut dire que le vrai pouvoir n'est pas la pierre ou l'acier qui détruit et érode, mais une force qui guérit, qui unit, qui construit et qui donne la vie.

"Car Dieu dans le Christ a réconcilié le monde avec Lui-même."

Ce n'est pas un amour qui flatte, qui faiblit ou qui se brise sous le stress. C'est un amour véritable, qui souffre pour l'humanité et qui impose une juste discipline, parce que l'amour vrai ne peut être construit sur une faute.

**Plénitude**

C'est un amour qui est exercé non pas pour

lui-même, mais pour son objet, qui est la plénitude de l'univers.

Dans ses épîtres, saint Paul décrit un portrait saisissant du Christ, si on substitue à Son nom le mot Amour.

"Si je parle dans la langue des hommes et des anges, mais que je n'ai pas l'amour, je ne suis qu'une cymbale retentissante..."

"L'Amour est patient et bon; l'amour n'est jaloux ni vaniteux... ni arrogant ni brutal. L'a-

mour ne cherche pas à gagner... Il n'est ni irritabile ni rancunier... Il ne se réjouit pas du mal, mais du bien. L'amour supporte tout, espère tout, et ne finit jamais..."

C'est là le legs éternel de Noël, ce qui, ce jour-là, peut-être l'air est un peu plus embaumé, les oiseaux chantent un peu plus gaiement, et les cœurs sont plus légers. C'est la bénédiction donnée aux hommes afin qu'ils la perpétuent.



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

Noël, c'est la fin de l'attente et c'est la joie du don, une joie aussi sinon plus intense que le plaisir de recevoir...

par George Cornell

Un vieillard près de la tombe prit un bébé dans ses bras, et la joie inonda son visage fané quand il s'écria: "Seigneur, Vous pouvez maintenant laisser partir Votre serviteur en paix... Car mes yeux ont vu le salut..."

Joseph et Marie, rentrés de leur exil en Egypte, amenèrent l'Enfant au temple pour le consacrer à Dieu. Comme ils allaient repartir, le vieil homme s'approcha et, tremblant d'émotion, prit dans ses bras le petit garçon et murmura: "Voilà que cet enfant est venu pour la chute et l'ascension d'un grand nombre... afin que les pensées de nombreux cœurs soient relevées."

amour", écrit l'apôtre Jean, "et celui qui aime est né de Dieu et connaît Dieu."

Le vieillard, rencontrant le couple avec l'enfant, et doué de cette étrange et intuitive sagesse qui reconnaît la vérité la plus profonde dans la simplicité la plus grande, reconnut la résolution du problème humain.

Il découvrit le salut au milieu du ballonnement perpétuel de l'infirmité humaine. "Si Dieu est avec nous, qui peut être contre nous?", devait plus tard dire saint Paul. C'est cela qu'avait

que les rues de Bethléem. "Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté."

**Dans les cœurs**

Le Christ a prouvé qu'il aimait les hommes, en s'inclinant jusqu'à eux et en se donnant Lui-même. "Son amour est versé dans nos cœurs", déclare saint Paul.

Il nous a aimés. Et c'est ce qui fait toute la différence. Si le Créateur n'avait pas aimé les hommes, il eût pu importer que les hommes croient en Lui ou l'ador-

ple m'a bien souvent oublié..."

Malgré l'entêtement et la perversité des hommes, leur Créateur a persisté. Il les a délivrés de l'esclavage, a partagé en deux la mer Rouge, les a nourris de la manne, a fait surgir pour eux des sources dans le désert. Il a toujours refusé de les abandonner.

Le Christ possède la même dévotion sans faille. Il s'est offert Lui-même, plaçant son être, son amour tout-puissant et entier, directement dans la vie de l'homme.

## Le Père Noël de Jean-Luc et Lucie

Il était une fois, deux petits enfants qui attendaient le père Noël et ses rennes.

Jean-Luc dit en pleurant: Le père Noël ne viendra pas.

Lucie répliqua: Jean-Luc, le père Noël ne pourra pas passer dans une si petite cheminée.

Ils décident de se coucher. Tout à coup, ils entendent les grelots du père Noël.

Jean-Luc: Vite! Réveillons-nous. Oh! regarde par la fenêtre Lucie. Oh! que c'est beau. Il y a plein de chevaux!

Lucie: Non ce sont des rennes, les rennes du Père Noël.

Jean-Luc: Vite recouchons-nous!

Le matin, les oiseaux réveillent Jean-Luc et Lucie.

Lucie: Allons voir en-dessous du sapin, peut-être que le Père Noël a réussi à entrer par la cheminée.

Oh! il y a un cadeau pour moi. Je le défaits. Oh! un petit chaton.

Jean-Luc: On va l'appeler Oscar.

Au même moment, Jean-Luc déballe son cadeau.

Oh! un jeu de Pac-Man, juste ce que je voulais avoir.

Et voilà, c'est comme ça que la famille Quirion est heureuse.

Joyeux Noël!

Dominique Gagnon, 4e année, école Notre-Dame des Lacs, St-Denis-de-Brompton

**Dans certains cas d'urgence,**

on a besoin d'aide... soit pour vendre, louer ou acheter. A ce moment critique, il est bon de recourir aux

"Petites annonces" de

**la tribune**

569-9501

## LA COMMISSION SCOLAIRE BLACK LAKE - DISRAELI

- M. Raymond Lemieux, président
  - M. Uriel Rouleau, directeur général
  - M. Gaëtan Doyon, directeur des services éducatifs
  - M. Gaston Tessier, directeur des finances
  - M. Gaston Dussault, secrétaire général
- et Mme Colette Parent, MM. Maurice Fortier, Lucien Morisset, Mme Jeanne d'Arc Dubois, MM. Fernand Gagné, Jean-Guy Bolduc, Léo-Paul Carrier, Viateur Lemieux, Charles Belleau, MM. Jean-Paul Daigneault, Roland Cadorette et Hélène Picard.
- Pierre Roy, représentant des parents.

Que la joie et la paix de Noël vous accompagnent l'année durant



A tous nos employés, leurs familles et leurs amis...

**JOIE ET PAIX POUR NOEL ET LA NOUVELLE ANNEE!**

**LES MINES D'AMIANTE BELL, LTEE**

THETFORD MINES, QUE.

**IRVING**

**LES PETROLES IRVING INC.**

sont heureux de se joindre à leurs locataires ainsi qu'à leurs distributeurs pour remercier leur clientèle de leur fidèle encouragement et pour leur souhaiter un

**JOYEUX NOEL** et une très **BONNE ANNEE**

Meilleurs vœux à toute notre clientèle de la part de la direction et du personnel de

**LE RELAIS DU PECHEUR**

Repas complets

Spécialités: Assiette du pêcheur

- Livraison à domicile
- Licence complète
- Salle de réceptions

Ouvert 7 jours par semaine St-Ferdinand — 428-3216

Nos meilleurs vœux vous accompagnent... et nous vous remercions tous pour l'encouragement accordé au cours de l'année qui s'achève!

**:cooprix:::**

520, boul. Smith - Thetford Mines

**JOYEUX NOEL**

Joyes... santé... bonheur pour la nouvelle année!

**PIERRE DUSSAULT**

Pharmacien

Prescriptions - cosmétiques - livraison gratuite

Centre d'Achats Thetford Mines - 335-2901

East Broughton, 461, Ave St-Joseph - 427-2625

Joyeux Noël et Heureuse Année à tous nos clients et amis de la région

**BIJOUTERIE A. DUGUAY**

CADEAUX DE TOUTES SORTES

65, ST-ALPHONSE 335-2444

THETFORD MINES, G6G 3W5

Joyeux Noël et une Année prospère et remplie de bonheur, à tous nos clients et amis!

**G. GUILLEMETTE & FILS INC.**

Concessionnaire

- SPERRY
- NEW HOLLAND

VENTE - SERVICE

950, St-Désiré, Black Lake, 423-4737

**JOYEUX NOEL... PROSPERE ANNEE**

à tous nos clients et amis!

**LES ENTREPRISES ST-FERDINAND**

LTEE

Manufacturier de

- trains sauvages
- trainsaux en bois pour bébés
- halancroires de tous genres

ST-FERDINAND D'HALIFAX, 428-3746

Que ce Noël soit pour vous le plus joyeux et que la NOUVELLE ANNEE soit remplie de bonheur!

**A. Bisson et Fils Ltée**

Distributeur

AC Delco GM

THETFORD MINES 2257, Notre-Dame N. (418) 335-3977

**THETFORD DIESEL INC.**

concessionnaire

(Detroit Diesel)

Concessionnaire de: moteurs Detroit diésel et Transmissions Allison.

Atelier d'usinage des plus complet.

Inventaire de pièces de rechange originales.

THETFORD MINES (418) 338-4667

la tribune — l'amiante, le centre du québec, les bois francs

# Relocalisation de la bibliothèque municipale: budget ramené de 645,000 \$ à 260,000 \$

DRUMMONDVILLE — Les autorités de Drummondville ont réduit de 645,000 \$ à 260,000 \$ leur projet d'emprunt pour la relocalisation de la bibliothèque municipale, suite aux pressions du Regroupement des citoyens de Drummondville et de la présentation de soumissions inférieures aux estimés prévus pour ce projet.

missions, le Conseil a diminué son projet d'emprunt à cause du mouvement déclenché par les entrepreneurs et l'étude des subventions du gouvernement du Québec.

Dans ce montant de 260,000 \$, sont compris les ameublements et les frais de financement pour la relocalisation de la bibliothèque.

Personnellement, le président du Regroupement des citoyens de Drummondville, M. Hervé Savoie, recommandera à l'exécutif et aux membres du RCD d'accepter ce projet et de ne plus s'opposer au règlement d'emprunt. On se rappelle que, lors de la présentation du premier règlement, 988 contribuables avaient demandé la tenue d'un référendum, procédure qui

aura lieu en février si aucune entente n'intervient d'ici là.

Cependant, M. Savoie rappelle qu'il est président de l'organisme et ne peut se substituer au bureau de direction ni aux membres. En premier lieu, le comité exécutif sera consulté et une décision sera prise pour déterminer si le cas sera ou non soumis aux membres.

De plus, sur ce projet de relocalisation de la bibliothèque, il reste des points noirs que le RCD veut éclaircir, le plus important étant le fait que les estimés de 1,4 million \$ se soient trouvés deux fois plus importants que les soumissions réellement présentées. Les explications du conseil n'ont pas satisfait M. Savoie qui croit encore que certains faits ne lui ont pas

été dévoilés. "Au RCD, dit-il, on voit mal comment il se fait que les estimés ont été si hauts; cela ne se justifie pas par les chiffres et les explications actuelles du conseil," dit-il. M. Savoie veut même aller jusqu'à vérifier toutes les ententes et les contrats de la ville pour comprendre ce qui s'est réellement passé dans ce dossier.

## Premier succès juridique contre l'Office du Crédit agricole

par Gérald Prince

DRUMMONDVILLE — Le mouvement pour la survie des agriculteurs du Québec (MSAQ) vient de connaître son premier succès juridique dans la lutte qu'il a entreprise contre l'Office du Crédit agricole pour la rendre plus humaine envers les agriculteurs aux prises avec des problèmes financiers.

Dans une cause qui vient d'être débattue à Québec, l'Office se désiste d'une poursuite expéditive prise contre un cultivateur de St-Thimothée de

Valleyfield pour s'en remettre à une procédure normale et évidemment plus longue.

Ce changement d'orientation de l'Office fait suite à une intervention judiciaire formulée par le MSAQ, dont le cultivateur de la région de Valleyfield est l'un des membres.

On sait que le MSAQ vient de déposer en Cour Supérieure du district judiciaire de Drummond une action visant à faire annuler les articles 38 et 45 de la loi sur le Crédit agricole parce que, dit le MSAQ, ils sont discriminatoires envers les agriculteurs

et qu'ils violent, à leur avis, les principes élémentaires des droits et libertés de la personne, en ne donnant pas aux agriculteurs le droit de se défendre contre les saisies de leurs biens, on sait que par ces deux articles de loi, l'Office peut ordonner et réaliser la saisie d'une ferme en moins de 15 jours, ce qui est décrit par le MSAQ comme un "pouvoir exorbitant".

### Un pas

Pour le président du MSAQ, M. Marcel Talbot de St-Cyrille (près de

Drummondville), il ne s'agit pas d'une grande victoire de son mouvement contre l'Office, mais bien d'un pas supplémentaire pour faire humaniser l'Office. De plus, croit M. Talbot, "il nous est permis de penser que l'Office renoncera dans l'avenir aux mesures expéditives (autorisées par les articles 38 et 45) pour entreprendre les procédures normales, ce qui peut constituer une différence importante pour les agriculteurs en difficulté, en leur donnant des délais supplémentaires pour faire leurs paiements."

## Un compte de taxes qui se compare à celui de l'an dernier à Plessisville

PLESSISVILLE (DG) — Le conseil municipal de Plessisville a tout fait pour compresser les dépenses et ne pas alourdir le fardeau de la taxation. Un remaniement du service de sécurité avec l'addition d'un nouveau chef est même envisagé pour le début de 1983.

Le budget adopté par le conseil prévoit une hausse des dépenses de 1,1% et un compte de taxe sensiblement équivalent à celui de l'an dernier, de préciser le maire M. Jean-Louis Fradette.

Même si la taxe foncière a été réduite de 30 cents du cent de dollars d'évaluation pour être fixée à 1,58 \$ les citoyens paieront sensiblement la même facture qu'en 1982 étant donné que l'évaluation a été haussée de 19 pour cent.

C'est en bonne partie grâce à l'appropriation d'un surplus de 150,000 \$ que les prévisions budgétaires adoptées par le conseil de Plessisville pour



Jean-Louis Fradette

l'année 1983 indiquent des revenus et des dépenses équilibrés de 3,850,000 \$.

### Les dépenses

La ville de Plessisville consacra 608,750 \$ pour son administration générale, 1,056,700 \$ pour le service de la dette et les mauvaises créances, 513,190 \$ pour l'hygiène du milieu, 465,530 \$ pour la voirie, 375,140 \$ pour la sécurité publique, 370,150 \$ pour les loisirs et culture, 400,050 \$ pour les édifices, machinerie et immobilisation, et 60,490 \$ pour l'urbanisme et zonage.

### Les revenus

Le conseil prévoit recueillir

2,649,100 \$ des différentes taxes de sources locales dont 1,564,200 \$ en taxe foncière, 512,500 \$ taxe d'aqueduc, 417,900 \$ taxe d'égout, 12,000 \$ en répartitions locales, 50,100 \$ pour l'enfouissement sanitaire et 92,400 \$ en taxes d'affaires.

Les autres revenus proviendront principalement de compensation tenant lieu de taxes 410,610 \$, pour services rendus à d'autres municipalités 188,210 \$, loisirs et culture 174,770 \$.

### Plan triennal

Le conseil a également adopté un plan triennal d'immobilisations prévoyant des dépenses d'immobilisations de 886,950 \$ en 1983, 1,029,400 \$ en 1984 et 1,619,750 \$ en 1985.

## A brûle pourpoint

### Pas de démission

DRUMMONDVILLE — Le vice-président du Parti Québécois dans Drummond, M. Laval Beaudet, n'a pas l'intention de démissionner de son poste, malgré les rumeurs qui circulent en ce sens. Il a dit, lors d'une entrevue à La Tribune, ne pas souhaiter la présidence, mais continuer à agir comme vice-président. Le nouveau président, qui succédera à M. François Grisé, démissionnaire, devrait être désigné

lors de l'assemblée de janvier du Parti Québécois de Drummond.

### Party du Jour de l'an

Un party peu ordinaire pour le Jour de l'an est organisé au Centre communautaire de Notre-Dame du Bon-Conseil pour le 31 décembre à 21 heures par un groupe de bénévoles de cette paroisse en faveur de l'autofinancement de ce centre. Les participants sont invités à apporter leur instrument de musique.

## Chronique municipale

### Transport pour handicapés

ARTHABASKA (DG) — Si tout va bien un service de transport pour handicapés sera en fonction en 1983. La concrétisation de ce service nécessiterait un budget de 54,408 \$.

La ville d'Arthabaska a accepté de souscrire au projet en versant 2,100 \$. De plus, le maire d'Arthabaska, M. Constant Roy représentera la corporation municipale auprès du conseil d'administration.

### Baisse des taux d'intérêt

Le conseil d'Arthabaska a résolu de ramener à 18 pour cent le taux d'intérêts sur les comptes de taxes échus.

### Budget OMH

Le budget soumis par l'Office municipal d'habitation d'Arthabaska pour l'année 1983 démontre un déficit de 113,864 \$, soit des revenus de l'ordre de 48,612 \$ et des dépenses de 162,476 \$.

Sur le plan pratique, tel déficit de préciser le secrétaire-trésorier implique une contribution de l'ordre de 10%, soit la somme de 11,386 \$ pour la ville d'Arthabaska. Les prévisions budgétaires ont été acceptées par le conseil.

### Déficit à la CDEBF

La Corporation de développement économique des Bois-Francs (CDEBF) prévoit terminer l'année 1983 avec un déficit de 10,213 \$. Elle

### Peu d'intérêt...

THETFORD-MINES (PS) — Les réunions régulières ou spéciales du Conseil municipal de Thetford-Mines suscitent peu d'intérêt parmi la population. Ainsi, mercredi le 15 décembre, les édiles ont adopté les prévisions budgétaires et décrété les taux de taxes de l'année financière 1983 devant un seul contribuable, soit le légendaire Jean Carrier. Et, cette semaine, le maire Maurice Côté a offert ses vœux de la période des Fêtes à

entend combler ce déficit par les surplus accumulés au cours des années antérieures.

En 1983 la Corporation prévoit dépenser 157,650 \$ alors qu'elle anticipe des revenus de 147,437 \$.

La ville d'Arthabaska versera pour sa part 8,441 \$ à titre de contribution à la Corporation de développement économique des Bois-Francs.

### Récupération

PRINCEVILLE (DG) — A la demande de M. Jean-Marc Hébert les membres du conseil de ville de Princeville ont résolu à l'unanimité d'accepter que la ville envoie une lettre à tous les contribuables les invitant à participer à la récupération. Cette lettre sera distribuée par les scouts.

### Môtel industriel

La Chambre de commerce de Princeville a demandé à la municipalité d'appuyer un projet relatif à l'établissement d'un hôtel industriel à Princeville. Tous les membres du conseil ont accepté de supporter cette initiative.

### Sommet industriel

Le conseil a par ailleurs accepté de travailler à la présentation d'un sommet industriel à Princeville. Une suggestion en ce sens avait été formulée par le conseiller Roland Bergeron.

trois personnes, soit M. Carrier et deux journalistes...

### Achat d'essence et d'huile

Faisant suite aux soumissions reçues, la ville de Thetford-Mines achètera de la compagnie pétrolière Impériale Ltée toute l'essence et tout le carburant dont elle aura besoin pour l'opération de ses véhicules en 1983. C'est la firme Texaco Canada Ltée qui fournira la ville en lubrifiants pour ses véhicules.

## Rapport et plan d'action du mini-sommet rendus public

DRUMMONDVILLE — Le rapport synthèse et plan d'action découlant du récent mini-sommet, où plus de 300 personnes ont discuté en ateliers des recommandations soumises par plusieurs comités, a été rendu public.

Ce rapport, dont un exemplaire sera remis à chacun des participants, identifie les priorités retenues au mini-sommet. Il résume les objectifs à atteindre, les moyens prévus et les actions à entreprendre.

Les actions ont été classées par priorité, soit à court terme (l'action devra débuter en 83 et sera passablement avancée durant l'année) et à long terme (actions qui seront entreprises ultérieurement). Un ou des mandataires ont été identifiés pour chaque action et ceux-ci seront responsables du suivi

du mini-sommet pour des actions précises.

"La responsabilité du suivi du mini-sommet est accordée aux divers organismes qui auront à se rencontrer de façon régulière pour assurer le cheminement du dossier. Il en reviendra toutefois aux organisateurs du mini-sommet de créer une structure de base," devait déclarer à ce propos Me Gilles Gagnon, président de la Commission économique régionale Drummond.

Mentionnons enfin que le rapport synthèse traite des entreprises locales, de la promotion extérieure, des services professionnels et des recherches, de l'agriculture et du secteur agro-industriel, des commerces, du tourisme, de l'aménagement du territoire, de l'éducation, de la qualité de vie et des relations au travail.

## Livre en vente au profit du Centre de développement gérontologique

VICTORIAVILLE (DG) — Le livre de Mme Marie-Joséphine Farisy-Chausse intitulé "De l'Ermitage St-Joseph au Centre hospitalier des Bois-Francs", trente ans d'histoire, est en vente au profit du Centre de développement gérontologique des Bois-Francs.

Le Centre de gérontologie des Bois-Francs est une corporation qui, au même titre qu'une fondation, vient soutenir le Centre hospitalier des Bois-Francs dans ses efforts pour promouvoir l'autonomie et la qualité de vie des gens du 3ième et du 4ième âge tant internes qu'externes.

A titre d'exemple, le Centre de développement gérontologique des Bois-

Francs assure le financement de l'utilisation de l'autobus donné par les amputés de guerre pour le transport des malades en chaise roulante. Il apporte également son support pour le financement des nombreuses activités d'occupation thérapeutique.

Le livre de Mme Chausse peut être offert en cadeau à des personnes susceptibles d'être intéressées par les réalisations de ce centre. Le livre est disponible à la réception du Centre hospitalier des Bois-Francs, au Centre d'hébergement, au Pharmacie d'Escomptes, à la Librairie St-Jean, à la tabagie Bocado et à l'épicerie Gédéon Grenier.

## Enlèvement des ordures à Princeville: Québec tranchera

PRINCEVILLE (DG) — Les membres du conseil de ville de Princeville ont décidé de référer au ministère des Affaires municipales la question entourant l'octroi d'un contrat pour l'enlèvement des ordures.

Cette situation résulte du fait que la ville a reçu deux soumissions conformes et deux pétitions demandant à l'administration municipale de garder l'entrepreneur qui avait obtenu le contrat pour les années 80,81 et 82 et ce, même si sa soumission était plus élevée.

Dans la demande adressée au ministre des Affaires municipales la vil-

le allègue que la différence entre le plus bas soumissionnaire et le plus haut représente un montant de 1,500 \$.

La ville rappelle en outre au ministre qu'elle est satisfaite du travail de l'ancien entrepreneur et que la population, par la présentation de deux pétitions, est également satisfaite de la firme Jacques Gaudreau Inc.

Pour ces motifs la ville demande au ministre des Affaires municipales "l'autorisation d'accorder à une personne autre que celle qui a fait dans le délai fixé, la soumission la plus basse ceci en vertu des dispositions de l'article 573 alinéa 7 de la Loi sur les Cités et villes".

## Trois participants à une manifestation de la Cour des Miracles condamnés à 100 \$ d'amende

DRUMMONDVILLE — Trois individus impliqués dans une manifestation de la Cour des Miracles des cultivateurs, le 30 juillet dernier à St-Germain, près de Drummondville, ont été condamnés à l'amende et à une période de deux ans de probation.

Les accusés, trois jeunes gens dans la vingtaine, les frères Erwin et Walter Ellenberger ainsi que Jean-Pierre Allard, ont admis avoir entravé un officier de justice dans la saisie des biens de la ferme Ellenberger, soit un huissier mandaté par une entreprise d'équipements agricoles pour reprendre les articles vendus mais impayés.

Pour cette entrave, les trois ont été condamnés à 100 \$ d'amende et à l'obligation, pendant deux ans, de garder la paix et d'éviter de participer à tout mouvement de contestation des agriculteurs.

Quant aux frères Ellenberger,

ils ont été condamnés à 100 \$ de plus pour avoir, pendant la manifestation sur leur ferme, décroché une machine à ensiler et l'avoir poussée contre un camion venu pour la saisie, causant ainsi des méfaits au camion.

Le juge Maurice Langlois a rappelé le caractère particulier de ces infractions qui ont été commises dans le cadre de manifestations d'agriculteurs. Les trois jeunes gens n'avaient ni casier judiciaire, ni ne présentaient de risque de recidive pour la société. De plus, ils n'avaient été ni les instigateurs, ni les dirigeants du groupe de manifestants.

On se rappelle que le grand commandeur de la Cour des Miracles des cultivateurs, M. Gérard Chamberland, accusé d'entrave dans les mêmes circonstances, a été condamné à 7 jours de prison à l'issue d'un procès aux Assises du district de Drummond la semaine dernière.

## Subvention de 100,000 \$ pour un centre communautaire à Disraeli

DISRAELI (PS) — L'Association communautaire de Disraeli Inc. bénéficiera d'une subvention de 100,000 \$ du gouvernement fédéral pour l'aménagement d'un Centre communautaire.

C'est le député de Richmond à la Chambre des communes, M. Alain Tardif, qui a fait part de cette nouvelle aux représentants de l'Association.

Cet argent servira, d'une part, à la rénovation de la bâtisse municipale située aux abords de la rue St-Joseph et qui a été louée pour une période de dix ans au club de l'âge d'or de Disraeli. Les réparations prévues ont pour but de rendre l'édifice plus fonctionnel. Le maire René Guertin a précisé que la ville avait accordé la per-

mission d'effectuer les travaux prévus tout en affirmant que le projet ne devrait pas nécessiter de déboursés pour le trésor municipal. D'autre part, une partie de cet octroi permettra l'aménagement de petits locaux dans le sous-sol de l'église Ste-Luce de Disraeli pour les organismes communautaires et populaires.

Selon les renseignements obtenus, il appert que la subvention devrait couvrir le coût total des travaux projetés. Le président du club de l'âge d'or de Disraeli, M. Roméo Roy, a déclaré que cette nouvelle avait été accueillie avec joie à Disraeli. "Comme cadeau de Noël, ça ne peut pas être mieux et ça se prend bien."

## Projet de maison pour les handicapés à Victoriaville relégué aux oubliettes

VICTORIAVILLE (DG) — Victoriaville n'aura pas sa maison des handicapés. Les fonctionnaires nous ont refusé l'incorporation et ce en dépit du fait que deux sondages ont démontré clairement la nécessité d'une telle construction dans les Bois-Francs.

Le refus a été confirmé par M. Laurier Gardner, président du comité provisoire chargé de la mise sur pied d'une maison pour les handicapés parinée par l'Assemblée Suzor-Côté, au cours d'une conférence de presse tenue hier.

Le secrétaire du comité provisoire, Me Gilles Gagnon, a précisé qu'il avait reçu une lettre du ministère des Institutions Financières et Coopératives refusant la constitution en corporation des promoteurs de cette maison qui aurait pu grandement aider les personnes handicapées physiquement.

Le président du comité provisoire a ajouté qu'il était déçu que certains fonctionnaires n'aient même pas considéré les deux enquêtes faites par les promoteurs auprès des handicapés.

"Nous sommes également très déçus d'avoir à annoncer ce drôle de cadeau de Noël, parce que nous sommes certains que nous allons décevoir à plus de 85% des personnes handicapées de la région et que nous n'y sommes pour rien. Nous avons dit que si l'enquête réalisée dans le cadre d'un projet Été-Canada arrivait à la conclusion qu'une maison pour handicapés répondait aux désirs des personnes handicapées nous poursuivrions le travail. L'Assemblée Suzor-Côté a poursuivi le travail jusqu'à ce qu'elle soit bloquée par certains fonctionnaires du gouvernement".

### Refus bien identifié

Le comité provisoire a communiqué la réponse du ministère des Institutions Financières et Coopératives "...selon les informations obtenues du conseil régional de la santé et des services sociaux de Trois-Rivières et de l'Office des personnes handicapées, cette corporation ne répondrait pas aux besoins des handicapés..."

Au cours de la conférence de presse on a également divulgué la teneur d'une autre lettre qui stipule: "...certaines réticences et parfois même des insatisfactions ont été manifestées... Il serait malheureux que le milieu soit divisé à cause d'une intention aussi louable..."

### Promotion des handicapés

A ces arguments les membres du comité provisoire répliquent qu'ils ont toujours eu comme objectif la promotion de la personne handicapée dans notre région; qu'ils n'ont en aucun temps voulu forcer les personnes handicapées à accepter leur projet, qu'ils ont d'ailleurs accepté de modifier en chemin le projet initial à cause de pressions faites par le milieu et que l'opinion majoritaire des personnes handicapées à toujours été respectée.

Aussi, de conclure M. Laurier Gardner, les promoteurs ont de la difficulté à admettre que certains fonctionnaires refusent un projet voulu et ardemment désiré par les personnes handicapées de la région.

Que ce Noël soit pour vous le plus joyeux... et que la NOUVELLE ANNEE soit remplie de bonheur! DE LA PART DE LA DIRECTION

**LA CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE DE L'AMIANTE**  
Réginald Boulanger, directeur général

**PLACEMENTS:** Dépôt à terme, Epargne-retraite, Epargne-logement

**PRETS:** Industriel, Commercial, Résidentiel, Personnel

Au-delà de 4200 membres. Près de 17 millions d'actif.  
222, BOUL. SMITH SUD (Place de l'Amiante), 338-8548, THETFORD MINES

## Faits divers

### Incendie: 10 000 \$ de dommages ou plus

ST-ELIE D'ORFORD (psj) — A 02h41, durant la nuit de mercredi à jeudi, les pompiers de Sherbrooke, sous les ordres du lieutenant Mario Boudreau, ont été appelés à combattre un incendie chez M. Denis Lemieux, au 1330 du 8e rang sud, à St-Elie d'Orford.

Des flammes, sortant de la toiture, attendaient les pompiers à leur arrivée. Il a fallu 400 gallons d'eau et des fouilles dans la toiture, autour de la cheminée et dans l'entre-toit pour s'assurer que le feu avait bel et bien quitté les lieux. Les dommages pourraient se chiffrer à quelque 10 000 \$. On avançait comme hypothèses de cause, une défectuosité du foyer préfabriqué ou un court-circuit. De plus amples recherches permettront sans doute de tirer cet incident au clair. La Sûreté du Québec de Sherbrooke avait dépêché sur les lieux deux patrouilleurs. Les pompiers regagnaient leur caserne à 04h38.

### Toujours deux thèses

ROCK-Forest (psj) — Les enquêteurs Patrick Vuillemin et Constant Robidas, de la Sûreté municipale de Rock-Forest, retiennent toujours deux thèses en rapport avec l'incendie dans lequel a péri une femme âgée de 30 ans, Mme Carole Roy, le 14 décembre, dans un appartement de la rue Fontaine, au cœur même de ce qu'on nomme toujours familièrement "le village de Rock-Forest".

Malgré l'épluchage systématique des rapports d'expertises et celui tout aussi exhaustif du passé de la victime, passé récent même, on en arrive toujours à la même interrogation: geste volontaire ou incendie accidentel.

L'autopsie a révélé une mort par asphyxie mais également la présence certaine de médicaments dans le système. Il faudra pousser plus avant les recherches afin de savoir si la dose de médicaments absorbée pourrait équivaloir à une intoxication. Jusqu'à maintenant, tout laisse croire que ce ne serait pas le cas.

Par ailleurs, les preuves matérielles de l'incendie, leur analyse, en reviennent constamment à un point d'origine situé dans une chambre tout au fond de l'appartement, près d'une plinthe électrique. Pourrait-il s'agir d'une défectuosité de la plinthe? Avec les normes existant à l'heure actuelle au sujet des appareils alimentés à l'électricité, cela est peu probable. Toutefois l'improbabilité étant toujours la règle qui confirme, on ne doit rien négliger de ce côté. Il pourrait également s'agir d'objets, d'articles situés trop près de la plinthe, situant créant une situation de combustion.

Comme on le voit, les enquêteurs Vuillemin et Robidas sont loin d'avoir apaisé le point final au bas du rapport final de l'enquête.

### Et les champignons magiques?

SHERBROOKE (psj) — Du bureau du procureur-chef Michel Pinard du district judiciaire de Saint-François, viennent de "partir" les dénonciations au sujet de l'affaire "des champignons magiques" ayant vu le jour lors d'une opération policière, le lundi 8 novembre, alors que l'on découvrait dans un logement de la rue Des Blés, à Sherbrooke, 1 800 pots contenant ce qui semblait être des champignons à psilocybine.

C'est ce que La Tribune a appris hier. Jean Prieur de l'Épiphanie de même que Jacques Prieur et Julie Picard, de Sherbrooke, devront répondre à une date qui n'est pas encore déterminée à des accusations de conspiration en vue de trafic, de conspiration de possession en vue de trafic de ces champignons.

Depuis une récente décision de la Cour Suprême du Canada, le champignon contenant de la psilocybine est considéré comme une drogue à usage restreint.

### Pour vols avec effraction

ROCK-Forest (psj) — Des voleurs ont visité au cours de la nuit de mercredi à jeudi la Boucherie Longpré, la Poissonnerie Boisvert et les Jardins de l'Estrie, boulevard Bourque, à Rock-Forest.

Rafflant argent, victuailles, bière les voleurs ont laissé derrière eux un problème que tentent présentement de solutionner les enquêteurs Patrick Vuillemin et Constant Robidas de la Police de Rock-Forest. On ignorait toujours hier le montant exact du vol mais il s'agirait d'une rafle évaluée à plus de 2 500 \$. A ces vols avec effraction s'ajoute le vol survenu dans une maison privée de la rue Kennedy Sud alors que des voleurs ont emporté appareils électriques et électroniques pour une valeur de plus de 6 000 \$.

Les enquêteurs Vuillemin et Robidas demandent aux gens d'aviser le service de police pour les absences prolongées durant le temps des Fêtes: on veillera davantage lors des patrouilles. Ce message vaut autant pour les propriétaires de partout, peu importe la municipalité où ils résident: il suffit d'aviser son corps policier.

## Un patient poursuit son médecin pour un montant de 100,000 \$

SHERBROOKE — M. Roland Emond, de Windsor, a intenté une poursuite en dommages-intérêt contre le médecin qui l'avait traité au centre hospitalier local le 6 mars pour une blessure à une épaule qu'il s'était infligée antérieurement.

Sa poursuite a été inscrite en Cour supérieure du district de St-François par l'intermédiaire de Me Jean-Claude Boutin.

M. Emond a allégué que ce médecin n'avait pas procédé aux examens usuels, lui a prescrit un médicament contre-indiqué et ne lui avait pas donné les soins requis.

Selon les faits allé-

gués dans sa requête, il explique qu'il avait rencontré le médecin de garde au centre hospitalier de Windsor parce que son épaule droite lui faisait mal.

M. Emond dit avoir été examiné sommairement par le médecin qui lui a prescrit des médicaments anti-inflammatoires et l'a renvoyé chez lui.

Il relate qu'il a dû être hospitalisé d'urgence trois semaines plus tard au centre hospitalier St-Vincent-de-Paul parce que son état s'était aggravé.

Les médecins ont alors constaté qu'il souffrait d'une sérieuse luxation de l'épaule, selon lui.

Il a subi une intervention chirurgicale par un orthopédiste le 5 avril et est resté hospitalisé jusqu'au 16, période pendant laquelle il a dû être traité en plus par un hématologiste.

M. Emond a dû se soumettre par la suite à d'autres interventions et à d'autres traitements.

Il ajoute qu'il est encore sous traitement et restera invalide pour une période de temps.

M. Emond a réclamé une compensation de 50,000 \$ pour incapacité totale, 25,000 \$ pour souffrances, inconvenients et perte d'intégrité physique ainsi que 25,000 \$ pour incapacité partielle permanente.

## 44,000 \$ pour l'AQIN

SHERBROOKE — L'Association québécoise de l'industrie du nautisme (AQIN) qui réunit 76 membres dont la compagnie Bombardier vient de recevoir une subvention de 44,000 \$ du ministère de l'Industrie, du commerce et du tourisme afin de poursuivre ses objectifs: promouvoir l'industrie du nautisme, stimuler la croissance au Québec des activités manufacturières reliées à la production d'embarcations et d'autres équipements nautiques, établir des standards et collaborer avec les organismes responsables de la sécurité du public et de la protection de l'environnement.

Cette subvention accordée dans le cadre du programme d'aide à la création d'associations industrielles sectorielles servira à défrayer une partie des coûts initiaux de formation et de fonctionnement de l'AQIN au cours de sa première année d'opération.

Au cours de 1982, les entreprises manufactu-

rières du Québec ont réalisé un chiffre d'affaires de plus de 100 millions \$. Toutefois, le marché québécois dépasse à lui seul les 200 millions \$. On estime que la création de l'AQIN permettra de mieux tirer profit du potentiel québécois.

Une des premières activités de l'AQIN sera l'organisation d'un colloque d'envergure qui se tiendra à Trois-Rivières, le 28 janvier, à Québec, le 4 février, et à Montréal, le 11 février. Un colloque devait se tenir à Sherbrooke mais le peu d'entreprises spé-

cialisées dans le nautisme (trois entreprises et un seul membre) a amené l'AQIN à reconsidérer sa décision.

Le président fondateur de l'AQIN est M. Guy Gariépy de la firme IMPOREXsport, de Montréal.

On signale...  
569-9501  
et quelqu'un  
s'occupe  
de vous rédiger  
une belle petite  
annonce...  
qui vous  
rapportera des  
\$. \$. \$.

## Actualité en images

### Toute une famille... du même coup

CALGARY (PC) — M. Martin Steeves s'est vu dans l'obligation, cette semaine, de retourner faire des emplettes de Noël de dernière minute, après l'accouchement de sa femme.

C'est que Mme Patricia Steeves, au lieu de donner naissance à un seul enfant, a eu des quadruplés, vendredi dernier, à l'hôpital Foothills.

Nées prématurément de deux mois, les jumelles pèsent entre deux livres et six onces et trois livres et huit onces.

Elles portent les noms suivants: Mary Elizabeth, Carolyn Dawn, Patricia Ann et Jennifer Lee.

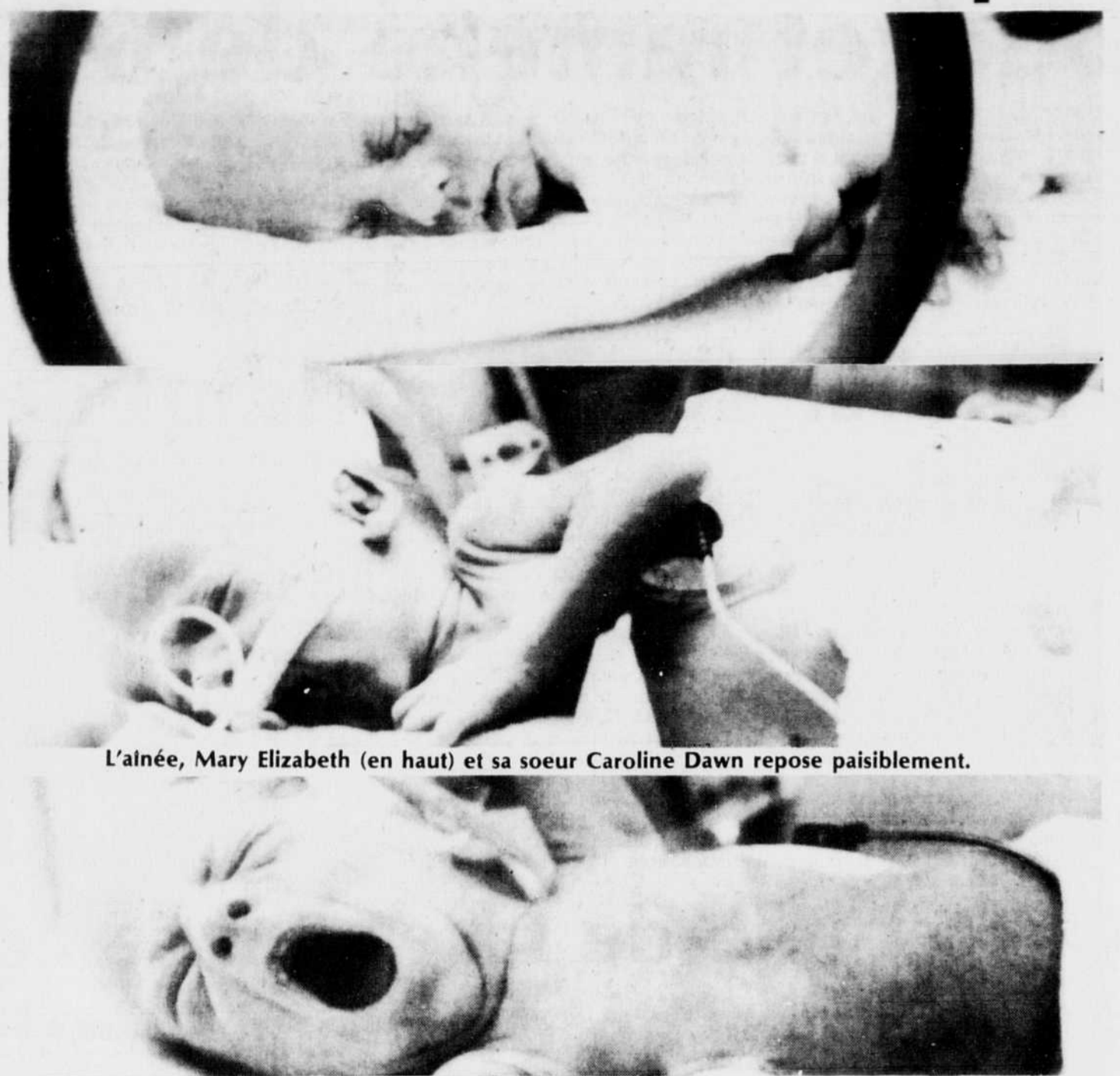
Le néonatalogiste Doug McMillan a exprimé l'opinion, en conférence de presse, que les bébés seront probablement à la maison dans six semaines, au moment où ils auront atteint un poids de cinq livres.

#### Gratification

Le président de Tiger Chemicals, M. Dick Schusser, a fait savoir qu'il a accordé une gratification supplémentaire, en plus de celle des fêtes, à son employé Steeves, après avoir appris la naissance des quadruplés.

"Il va avoir besoin d'aide, a-t-il commenté. C'est toute une famille qui lui arrive d'un seul coup."

L'obstétricien John Higgin a fait savoir qu'il s'agit de vraies quadruplés, c'est-à-dire qu'elles proviennent d'un seul oeuf.



L'aînée, Mary Elizabeth (en haut) et sa soeur Caroline Dawn repose paisiblement.



Jennifer (en haut) a été la troisième à voir le jour et Patricia Ann (en bas) a complété la famille...

### M. Steeves devra retourner faire des emplettes de Noël de dernière minute...

### Il abat son frère et les 2 occupants d'une voiture



Un policier examine les deux corps gisant inanimés dans la voiture.

CORUNNA, Ontario (PC) — Une triple accusation de meurtre a été portée, jeudi, contre Joseph Michael Patrick Devereaux, 28 ans, de Corunna en Ontario.

Devereaux avait été arrêté, la veille, quelques heures après la mort de William Douglas Devereaux, 23 ans, son propre frère; Kevin Lyle Parker, 24 ans, de Sarnia; et Terry Nelson Bedard, 25 ans, de Courtright. Les trois hommes ont été tués par balles.

Sa cause a été remise au 29 décembre.

M. Chris Carpenter, qui habite la maison en face des Devereaux, a raconté qu'il a vu un homme en abattre un autre, dans l'entrée de garage, avant de se diriger vers une voiture portant des plaques du Michigan, garée dans la rue.

#### Deux survivants

Parvenu à la voiture, l'homme a descendu les deux occupants de la banquette avant, mais il n'a pas tiré en direction des deux occupants de la banquette arrière.

Ces deux derniers sont Wayne Bernhardt, de Sarnia, et de Craig Waal, de Port Huron au Michigan. La police n'a pas donné la cause de cette tuerie.

## La direction et le personnel des magasins A. Croteau,

42 Wellington N., Sherbrooke et 1700, rue Sherbrooke, Magog

remercient leurs clients de leur encouragement au cours de l'année qui se termine et profitent de l'occasion pour souhaiter à tous leurs meilleurs vœux pour un JOYEUX NOEL et une BONNE ET HEUREUSE ANNEE 1983!

